

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
DEVELOPMENT PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

COMITÉ NATIONAL DE SÉLECTION DES COMMUNES AU GUICHET PERFORMANCE DU PNDP

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET PERFORMANCE

Edition 2019



Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; **NUMERO VERT ; 8567 (APPEL GRATUIT)**

E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

SOMMAIRE

<i>Liste des abréviations</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>vi</i>
<i>Liste des photos</i>	<i>vi</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>vi</i>
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
INTRODUCTION	2
I. FINANCEMENT DES MICROPROJETS AU GUICHET PERFORMANCE 2017 ET 2018	5
II. MODE OPÉRATOIRE DU GUICHET PERFORMANCE 2019 ET ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS	10
2.1. Phase de conception	10
2.1.1. Mise en place des instances d'évaluation	10
2.1.2. Approche méthodologique et élaboration des outils de collecte.....	11
2.2. Phase d'implémentation	13
2.2.1. Collecte des données	13
2.2.2. Exploitation et analyse des données	16
2.2.2.2.1 Présentation des résultats par Région	19
2.2.2.2.2 Analyse par domaine et par critère.....	23
III. CONSTATS, DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS	33
3.1. Constats	34
3.1.1. Constats en matière de gestion budgétaire.....	34
3.1.2. Constats en matière de gouvernance / transparence	34
3.1.3. Constats en matière d'appropriation de la démarche du PNDP	35
3.2. Difficultés liées à la mise en œuvre	35
3.3. Recommandation	36
CONCLUSION	37
ANNEXES	I
Annexe 1 : Composition des ETR.....	I
Annexe 2 : Evaluation de la gestion budgétaire et comptable	XII
Annexe 3 : Evaluation de la gouvernance/transparence	XIV

Annexe 4 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP	XVII
Annexe 5 : Liste des communes n'ayant pas participé à l'évaluation au Guichet Performance 2019.....	XVIII
Annexe 6 : Classement de performance par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018	XIX
Annexe 7 : Classement de progressivité par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018	XXIX
Annexe 8 : Grille d'évaluation des communes au Guichet Performance 2019	XXXIX
Annexe 9 : Situation des microprojets financés par le GP 2017 et 2018.....	LII

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
CA	Compte Administratif
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CC	Comité de Concertation
CCD	Cadre Communal de Développement
CCF	Cadre Communal Financier
CCI	Cadre chargé des Infrastructures
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CNC	Cellule Nationale de Coordination
CNOP	Comité National d'Orientation et de Pilotage
CNS	Comité National de Sélection
COGES	Comité de Gestion
COPIL	Comité de Pilotage du processus d'élaboration des PCD
COMES	Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels
CR	Coordonnateur Régional
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
DDR	Division du Développement Régional
DSCE	Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

ETR	Equipe Technique Régionale
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
GP	Guichet Performance
IDA	International Development Association
KFW	Coopération financière allemande
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère du Finance
PCD	Plan Communal de Développement
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PV	Procès-Verbal
RRFDC	Responsable Régional de la Formation et du Développements des Capacités
RRSE	Responsable Régional de Suivi Evaluation
PROADP	Progiciel d'Aide au Développement Participatif
SDL	Service du Développement Local
TG	Trésorerie Générale
TPG	Trésorier Payeur Général

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de l'état de mise en œuvre des microprojets financés dans le cadre du GP	5
Tableau 2 : Situation des microprojets financés par le GP 2017 et 2018	Error! Bookmark not defined.
Tableau 3 : Composition du CNS.....	10
Tableau 4 : Périodes de collecte des données par région	14
Tableau 5 : Synthèse de la participation des communes au Guichet Performance 2018.....	15
Tableau 6 : Liste des communes n'ayant pas participé au GP 2019.....	15
Tableau 7 : Dates de tenue des ateliers de consolidation des données par les ETR.....	16
Tableau 8 : Liste des communes d'arrondissement ayant participé à l'évaluation.....	18
Tableau 9 : Poids des communes par région, en matière d'obtention de score moyen et de progression	22
Tableau 10 Synthèse globale de l'évaluation des communes par région.....	23
Tableau 11 : Synthèse de l'évaluation des communes dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable	24
Tableau 12 : Synthèse de l'analyse des critères du domaine de la gestion budgétaire et comptable	25
Tableau 13: Synthèse de l'évaluation des communes dans le domaine de la gouvernance.....	26
Tableau 14: Synthèse de l'analyse des critères du domaine de la gouvernance.....	27
Tableau 15 : Synthèse de l'évaluation des communes sur l'appropriation de la démarche du PNDP.....	30
Tableau 16: Synthèse de l'analyse des critères du domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP	31
Tableau 17 : Synthèse de l'évaluation des communes par région et par domaine.....	33

Liste des photos

Photo 1 : Travaux d'aménagement de la voirie dans la commune de Maroua 1 ^{er} (GP 2017)	7
Photo 2 : Travaux de construction d'un campement municipal dans la commune de Mambele (GP 2017)	9
Photo 3 : Construction d'une salle polyvalente multifonctionnelle dans la commune de Kentzou (GP 2017)	9
Photo 4: Atelier de formation des membres des ETR 2018 du Centre, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud.....	12
Photo 5 : Le Gouverneur de la région de l'Est présidant l'atelier de lancement du Guichet Performance dans sa région	13
Photo 6 : Working session for Data collection with IDENAU Council.....	16

Liste des annexes

Annexe 1 : Composition des ETR	I
Annexe 2 : Evaluation de la gestion budgétaire et comptable.....	XII
Annexe 3 : Evaluation de la gouvernance/transparence.....	XIV
Annexe 4 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP.....	XVII
Annexe 5 : Liste des communes n'ayant pas participé à l'évaluation au Guichet Performance 2019.....	XVIII
Annexe 6 : Classement de performance par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018	XIX
Annexe 7 : Classement de progressivité par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018...	XXIX
Annexe 8 : Grille d'évaluation des communes au Guichet Performance 2019.....	XXXIX
Annexe 9 : Situation des microprojets financés par le GP 2017 et 2018	LII

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), programme multi-bailleurs, est un outil du Gouvernement camerounais, mis en place dans l'optique de favoriser un développement durable au sein des communes. Dans le cadre du processus de décentralisation en cours au Cameroun, il vise à définir et à mettre en œuvre des mécanismes en vue de responsabiliser les institutions communales et leurs communautés à la base, afin de les rendre actrices du développement local. Démarré en 2004 et prévu pour être mis en œuvre en trois phases d'une durée de quatre ans chacune, le PNDP est actuellement rendu à sa troisième phase dite « phase de consolidation des acquis », entamée depuis le mois d'avril 2016.

Pour cette troisième phase, dans l'optique de favoriser l'appropriation des mécanismes du Programme par les communes, il a été institué un Guichet Performance (GP), qui instaure une compétition au sein des communes d'une même Région. L'objectif de ce Guichet est d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels opérés au sein des communes, afin de donner une plus grande impulsion au développement local.

En 2017, lors de la première édition du GP, les communes lauréates ont reçu chacune une prime de 50 millions de FCFA pour le financement sans contrepartie de microprojets. Au terme de la seconde édition réalisée en 2018, les deux communes ayant le mieux satisfait aux critères retenus dans les trois (03) domaines d'évaluation (gestion budgétaire et comptable, gouvernance / transparence et appropriation de la démarche du PNDP) ont été également primées à hauteur de 50 millions chacune. Par ailleurs, cette édition a connu l'introduction d'une prime à la meilleure progressivité, d'un montant de 25 millions de FCFA octroyée dans chaque Région, à la commune ayant réalisé le progrès le plus important entre 2017 et 2018. La grande majorité des microprojets financés par les deux premières éditions du Guichet Performance, est en cours de mise en œuvre. Au terme de chacune des deux premières éditions, il a été procédé à une capitalisation des acquis et leçons tirées des Equipes Techniques Régionales. Elle a permis de réviser le mode opératoire du GP et les critères d'évaluation dans l'esprit de : (i) favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local ; (ii) promouvoir l'approche participative du développement à travers notamment la mise en œuvre des solutions endogènes ; (iii) susciter des transformations sociales ; (iv) améliorer la gouvernance locale ; (v) encourager une gestion efficace et participative des communes. Ainsi, l'édition 2019 du Guichet Performance, objet du présent rapport, s'est appuyée sur les axes retenus au cours de la capitalisation de l'édition 2018.

Le mode opératoire du processus d'évaluation des communes au Guichet Performance pour l'édition 2019, a consisté à :

- mettre en place les instances d'évaluation, délimiter le champ de l'évaluation, définir la méthode de collecte des données d'évaluation, et élaborer les outils de collecte ;
- collecter, exploiter et consolider les données par les Equipes Techniques Régionales (ETR).

L'évaluation faite par les ETR, a permis au Comité National de Sélection (CNS), de vérifier, analyser et valider les résultats par critère, par domaine et par région. Elle a également conduit à l'identification des points forts à encourager et des points faibles à corriger, afin de rendre les communes plus performantes. A cet effet, une stratégie sera élaborée en vue d'accompagner les communes à la traine depuis la première édition du GP.

INTRODUCTION

La Constitution du 18 janvier 1996 consacre les communes et les régions comme Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). En vue de les accompagner dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues, plusieurs organismes ont été créés.

C'est ainsi qu'en 2004, le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui des bailleurs de fonds, a mis en place le Programme National de Développement Participatif (PNDP), conçu en trois phases de quatre ans chacune. Ce Programme est un important outil de mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) du Cameroun, notamment dans l'axe du développement local.

La première phase du Programme a bénéficié des financements d'origine interne (PPTE, BIP, Bénéficiaires), de la Banque mondiale (crédit IDA), de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la remise de la dette bilatérale (C2D) et d'un don de la Coopération financière allemande (KFW). Ces financements ont contribué à la mise en œuvre de cette phase dans six régions (Adamaoua, Centre, Nord, Ouest, Sud et Extrême-Nord), les ressources KFW étant exclusivement réservées à l'Extrême-Nord.

La deuxième phase du Programme a permis l'extension des activités aux quatre autres régions (Est, Littoral, Nord-Ouest et Sud-Ouest). Au cours de ces deux premières phases, le Programme a contribué à améliorer l'offre en services socio-économiques de base au sein des communes, à accompagner le processus de décentralisation et à renforcer les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'accomplissement des missions de promotion du développement local et particulièrement celle de planification.

La troisième phase, qui a débuté en avril 2016, est une phase de consolidation des acquis dont l'objectif est de renforcer la gestion des finances publiques locales et les processus participatifs au sein des communes afin de garantir la fourniture des infrastructures sociales et économiques durables et de qualité. Cette phase permet d'assurer la couverture de toutes les 360 communes que compte le Cameroun. Par ailleurs, elle requiert une forte implication des populations à la base et un engagement citoyen dans l'exécution de toutes les activités, à travers divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP. La conception de ces mécanismes s'appuie sur des dynamiques internes observées dans les communes et sur lesquelles le Programme voudrait ancrer leur pérennisation.

Dans l'optique d'asseoir la bonne gouvernance et de promouvoir l'appropriation de l'approche participative au niveau local, il a été institué au sein du PNDP un Guichet Performance. Ce Guichet instaure, au niveau de chaque Région, une compétition dont l'objectif est d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels opérés au sein des communes, afin de donner

une plus grande impulsion au développement local. Lors de la première édition organisée en 2017, les communes lauréates ont reçu chacune une prime de 50 millions de FCFA pour le financement sans contrepartie de microprojets. Au terme de la seconde édition réalisée en 2018, les deux communes ayant le mieux satisfait aux critères retenus dans les trois (03) domaines d'évaluation (gestion budgétaire et comptable, gouvernance / transparence et appropriation de la démarche du PNDP) ont également été primées à hauteur de 50 millions chacune. Par ailleurs, cette édition a connu l'introduction d'une prime à la meilleure progressivité, octroyée dans chaque Région, à la commune ayant réalisé le progrès le plus important entre 2017 et 2018.

Contrairement à 2018, date à laquelle on dénombrait un total de 50 microprojets financés dans le cadre du GP (édition 2017) avec 5 achevés, 25 en cours de mise en œuvre et 18 non démarrés, on note en 2019 une augmentation de cet effectif, avec la prise en compte du financement reçu dans le cadre de l'édition 2018. Il est ainsi dénombré un total de 103 microprojets dont 33 achevés, 21 en cours de mise en œuvre et 49 en procédure de passation de marché.

Au terme de l'édition 2019, seront primées à hauteur de 50 millions de FCFA chacune, les deux premières communes de chaque Région et une prime à la meilleure progressivité, d'un montant de 25 millions de FCFA, sera octroyée dans chaque Région, à la commune ayant réalisé le progrès le plus important entre 2018 et 2019. Aussi, il faut relever qu'après capitalisation des acquis et leçons tirées de l'édition 2018, le mode opératoire et les critères de sélection ont été révisés, de manière à :

- favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local ;
- promouvoir l'approche participative du développement à travers notamment la mise en œuvre des solutions endogènes;
- susciter des transformations sociales ;
- améliorer la gouvernance locale ;
- encourager une gestion professionnelle et participative des communes.

Cette compétition a suscité une véritable adhésion des communes, traduite par la progression des scores entre les éditions 2017 et 2018. Pour l'édition 2019, les principes suivants ont été retenus :

- est éligible à la prime de la meilleure progressivité, la commune ayant obtenu un score minimum de 10% de l'évaluation à l'édition 2018 et au moins 50% à l'édition 2019 ;
- une commune n'ayant pas participé à une édition du Guichet Performance n'est pas éligible à la prime de la meilleure progressivité lors de l'édition suivante ;
- est éligible à la prime de la meilleure performance, la commune ayant obtenu au moins la moitié du score total ;
- la commune ayant obtenu la prime de la meilleure performance n'est plus éligible à celle de la meilleure progressivité ;

- lorsque plusieurs communes occupent le même rang dans le classement de la performance, la prime de la meilleure performance est accordée à celle ayant obtenu la meilleure progressivité.

Après un rappel sur l'état de mise en œuvre des microprojets financés dans le cadre des éditions 2017 et 2018 du GP, ce rapport présente d'abord le mode opératoire du Guichet Performance pour l'édition 2019 l'analyse des résultats obtenus et enfin, les solutions proposées face aux constats faits, ainsi qu'aux difficultés rencontrées, notamment en vue d'améliorer la performance des communes et de mieux préparer les éditions futures

I. FINANCEMENT DES MICROPROJETS AU GUICHET PERFORMANCE 2017 ET 2018

Au terme de l'évaluation des communes au Guichet Performance 2017, 20 communes lauréates à raison de 2 par Région, ont reçu chacune une prime de 50 millions de F CFA destinée au financement des microprojets. En 2018, 30 communes ont été primées dont 20 à hauteur de 50 millions de FCFA au titre de la meilleure performance et 10 au titre de la meilleure progressivité. Le tableau 1 ci-après présente l'état de mise en œuvre des microprojets financés au moyen des primes octroyées, tandis que le détail est donné en annexe.

Tableau 1 : Evolution de l'état de mise en œuvre des microprojets financés dans le cadre du GP

Régions	Etat de mise en œuvre des MP au 30 juin 2019								
	GP 2017				GP 2018				
	Achevés	En cours	Non démarrés	Total	Achevés	En cours	Non démarrés	Total	Total général
AD	3	1	0	4	0	0	3	3	7
CE	2	0	2	4	0	3	1	4	8
EN	0	2	0	2	0	4	5	9	11
ES	2	0	0	2	0	0	7	7	9
LT	3	2	0	5	0	1	4	5	10
NO	18	0	1	19	0	0	10	10	29
NW	0	2	0	2	0	0	5	5	7
OU	3	0	0	3	0	0	7	7	10
SU	2	3	0	5	0	0	3	3	8
SW	2	4	0	6	0	0	0	0	6
Total	35	14	3	52	0	8	45	53	105

Source: Données d'activités des CRC

En ce qui concerne les microprojets financés dans le cadre du GP, plusieurs points d'attention méritent d'être relevés :

- un nombre important de communes lauréates préfèrent identifier de nouvelles idées de projets et les mûrifier, plutôt que d'utiliser les projets mûris disponibles dans la banque de données des études ayant fait l'objet d'un financement par le Programme. L'impératif de respect des étapes de maturation des projets conformément aux procédures en vigueur au

PNDP (préfaçabilité, faisabilité), induit alors un temps supplémentaire, rallongeant ainsi les délais de réalisation des microprojets ;

- certaines communes ont porté leurs choix sur des projets dont le coût s'est avéré supérieur au montant de leurs primes dans le cadre du GP. Dans ces cas de figure, il est requis de la commune la mobilisation de la contrepartie financière nécessaire. Les délais de mobilisation de ladite contrepartie varient d'une commune à l'autre, avec des conséquences évidentes sur les délais de réalisation des projets ainsi retenus. Ce cas s'est notamment observé dans la commune de Mfou, lauréate du GP 2017 dans la région du Centre, dont le projet requiert une contrepartie financière additionnelle, dont la mobilisation par la commune n'est pas encore effective. Aussi, il faut ajouter que le niveau de complexité de certains projets retenus par les communes lauréates, induit également un délai de réalisation relativement long, des études de faisabilité, ne permettant pas qu'un projet puisse être mis en œuvre au cours de l'année d'obtention de la prime ;
- le processus de maturation des projets, s'achève par la validation des études de faisabilité au COMES. Dans certains cas, cette approbation s'est faite tardivement, avec une incidence négative sur les délais liés au lancement des procédures de passation des marchés ;
- les processus de passation des marchés des microprojets du GP, ont également connu des retards, liés à l'influence conjuguée de la révision du Code des Marchés Publics et à la mise en place des nouvelles commissions de passation des marchés créées. A cela, s'ajoutent des cas de résiliation et de relance de procédures, pour certaines de ces communes. Cela a notamment été le cas du microprojet retenu par la commune de Nguibassal, lauréate du GP 2017, dans la région du Centre.

Le PNDP encourage les communes à retenir les projets maturés disponibles dans la banque de données. Seulement, les communes lauréates préfèrent généralement financer des projets plus importants.

Photo 1 : Travaux d'aménagement de la voirie dans la commune de Maroua 1^{er} (GP 2017)





Photo 2 : Travaux de construction d'un campement municipal dans la commune de Mambele (GP 2017)



Photo 3 : Construction d'une salle polyvalente multifonctionnelle dans la commune de Kentzou (GP 2017)



II. MODE OPÉRATOIRE DU GUICHET PERFORMANCE 2019 ET ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS

Le mode opératoire en vue de l'évaluation des communes à primer au Guichet Performance pour l'édition 2019 comporte deux (02) phases: la phase de conception et la phase d'implémentation.

2.1. Phase de conception

Elle consiste à la mise en place des instances d'évaluation, la définition de l'approche méthodologique et l'élaboration des outils de collecte.

2.1.1. Mise en place des instances d'évaluation

Par décision N°00293/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 16 mars 2018, le MINEPAT a créé le Comité National de Sélection (CNS) pour les éditions 2018 et 2019 du Guichet Performance. Sa composition est constatée par la décision N°00591/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 03 mai 2018. Le Comité a pour principale mission de superviser la collecte des données d'évaluation et de procéder à la sélection des communes au Guichet Performance pour le compte des années 2018 et 2019. La composition du CNS se présente comme suit :

Tableau 2 : Composition du CNS

N°	Qualité	Nom et prénoms	Administration représentée
1	Président	Monsieur ABOUEM A TCHOYI	Personnalité indépendante
2	Vice-Présidente	Madame NGA Marie Madeleine	PNDP
3	Membres	Monsieur BAKOA Jean Raymond	MINEPAT
4		Monsieur HAMAD ABBO Roger	MINDDEVEL
5		Madame AICHA ADJI	MINFI
6		Madame SIYAM SIWE Sylvie	FEICOM
7		Monsieur ESSAMA EMBOLO	CVUC
8		Monsieur ONDOA Robert	SOCIETE CIVILE
9	Rapporteurs	Monsieur BOYOGUENO Alphonse	PNDP
10		Monsieur FOUELEFACK Perrier Carmelle	PNDP
11		Monsieur BELLA MBAPPOU Stéphane	PNDP

Source : Décision N°00591/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 03 mai 2018

Pour le niveau régional, les Equipes Techniques Régionales (ETR) créées par décision N°00294/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 16 mars 2018, ont été mises en place par les Gouverneurs de Régions. Par ailleurs, il convient de relever que depuis 2018, les ETR ont été

élargies aux Délégués Départementaux du MINEPAT et aux Chefs de Service du Développement Local des Préfectures. La composition des ETR est donnée en annexe 1. En 2019, il a été retenu le principe d'adjoindre à chaque ETR, un comptable ayant la maîtrise du logiciel SIM_Ba en vue d'apporter un appui technique à l'évaluation de l'utilisation de ce logiciel dans les communes.

2.1.2. Approche méthodologique et élaboration des outils de collecte

En vue de la sélection des communes au Guichet Performance par Région, l'approche utilisée pour la collecte des données est basée sur l'examen de sources objectivement vérifiables identifiées dans chacun des trois (03) domaines de la grille d'évaluation. A chacun des sous-critères de la grille, a été affectée une note dont l'appréciation dans une commune repose sur la facilité de collecte, la vérification objective de l'information collectée, le faible coût associé à la collecte de l'information et le lien avec les activités menées dans le cadre de la collaboration avec le Programme.

La notation d'un sous-critère traduit l'engagement du Programme à favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local, à promouvoir l'approche participative du développement, à susciter des transformations sociales, à améliorer la gouvernance locale et à encourager une gestion efficace et participative des communes. Les notes des sous-critères ont été agrégées pour obtenir la note du critère, qui permet par la suite de calculer le score obtenu dans un domaine d'évaluation. Le score total est obtenu en sommant les scores des trois (03) domaines.

S'agissant du champ de l'évaluation des communes en vue de l'accès au Guichet Performance pour l'année 2019, il couvre toutes les 360 communes des 10 Régions du territoire national. Dans chaque Région, les deux premières communes seront primées ainsi que la commune ayant réalisé le progrès le plus important entre les éditions 2018 et 2019.

Dans le cadre de la préparation de l'édition 2019, des ateliers interrégionaux de capitalisation de l'édition 2018 ont été organisés. Sur la base des recommandations de ces ateliers, des outils d'évaluation ont été élaborés par le CNS au cours de sa session du 11 au 12 mars 2019 et validés par le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) du PNDP, au cours de sa session du 02 avril 2019. Il s'agit essentiellement de la note technique d'orientation et de la grille d'évaluation. Cette dernière, présentée en annexe, comporte vingt-six (26) critères et quarante-deux (42) sous-critères, contre vingt-trois (23) critères et trente-sept (37) sous-critères en 2018. Tout comme en 2018, ces critères sont globalement notés sur cent (100) points et répartis en trois (03) domaines :

- la gestion budgétaire et comptable (6 critères et 12 sous-critères);
- la gouvernance/transparence (15 critères et 20 sous-critères) ;

- l'appropriation de la démarche du PNDP (5 critères et 10 sous-critères).

Par la suite, le CNS a procédé à la formation des ETR, à travers des ateliers interrégionaux, calqués sur le modèle des ateliers de capitalisation. L'objectif de ces ateliers était d'harmoniser la compréhension des outils techniques par les ETR, et d'en faciliter l'exploitation au cours de l'évaluation des communes. En effet, il avait été observé lors de l'évaluation en 2018, d'une région à une autre, des difficultés de compréhension et d'interprétation des outils, notamment de la grille d'évaluation.

Afin d'assurer sa principale mission de collecte des données d'évaluation, chaque ETR s'est réunie dans le cadre d'un atelier préparatoire d'un jour, dans le cadre duquel il a été question de s'accorder avec les maires sur la méthodologie de collecte des données, les critères de l'évaluation, les justificatifs à produire pour chaque critère et le chronogramme de passage de l'Equipe Technique Régionale dans chaque département pour la collecte des données d'évaluation. Cet atelier a été placé sous la présidence du Gouverneur de Région.

À la suite des ateliers préparatoires, les Gouverneurs ont adressé une correspondance aux Préfets et aux Maires à l'effet de les informer du passage des ETR dans les communes. Ces Equipes se sont organisées, en fonction des nécessités, en plusieurs sous-équipes, renforcées par des cadres du PNDP, afin de couvrir toutes les communes de la région.

Photo 4: Atelier de formation des membres des ETR 2018 du Centre, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud



Photo 5 : Le Gouverneur de la région de l'Est présidant l'atelier de lancement du Guichet Performance dans sa région



2.2. Phase d'implémentation

Elle est dédiée à la collecte, l'exploitation, l'analyse des données et la publication des résultats.

2.2.1. Collecte des données

A l'exception de la région du Sud-Ouest et de quelques départements des régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest, les ETR ont effectué une visite dans chaque commune à évaluer et y ont tenu une séance de travail avec l'exécutif communal assisté de son personnel. Au cours de ladite séance, la grille d'évaluation a été renseignée sur la base des pièces justificatives présentées.

Pour ce qui est de l'examen de la conformité des informations produites sur SIM_Ba et PRO_ADG, le Maire accompagné de son Cadre de Développement et de son Cadre Financier ont procédé séance tenante à la production des états sur les logiciels concernés. A l'issue de la séance de travail à la commune, la grille d'évaluation a été signée par les membres de l'équipe de collecte et cosignée par le Maire ou son représentant dûment mandaté.

Le chronogramme de passage, les critères d'évaluation et le listing des documents justificatifs par critère étant connus à l'avance, il n'était pas permis aux communes de compléter leurs dossiers

une fois que celles-ci avaient été évaluées par l'ETR. Par conséquent, en l'absence de documents justificatifs sur un critère, la note 0 a été attribuée à ce critère. Les détails des périodes de collecte par région sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Périodes de collecte des données par région

Région	Date de début de la collecte	Date de fin de la collecte	Durée calendaire (jours)
AD	10 mai 2019	24 mai 2019	15
CE	09 mai 2019	12 juin 2019	35
ES	12 mai 2019	1 ^{er} juin 2019	21
EN	13 mai 2019	29 mai 2019	17
LT	29 avril 2019	26 mai 2019	28
NO	21 mai 2019	29 mai 2019	09
NW	07 mai 2019	18 mai 2019	12
OU	10 mai 2019	12 juin 2019	34
SU	06 mai 2019	24 mai 2019	19
SW	22 mai 2019	14 juin 2019	24

Source : Données des ETR

Le bilan de la collecte des données d'évaluation au niveau national en 2019 révèle que 344 communes sur les 360 que compte le Cameroun, ont effectivement été évaluées, soit un taux de participation à l'évaluation de 95,56 % contre 93,33% en 2018. Il est ainsi enregistré de manière globale en 2019, une hausse de 2,23% en ce qui concerne la participation des communes à l'évaluation au Guichet Performance. Contrairement à l'édition 2018 lors de laquelle la région du Sud-Ouest enregistrait un taux de participation de ses communes de l'ordre de 48,39%, soit le plus faible, elle enregistre en 2019 un taux de participation de 83,87%, soit une hausse de 35,48%. A contrario, la région du Nord-Ouest qui enregistrait en 2018 un taux de participation de 100% malgré la situation sécuritaire difficile qui y prévaut, régresse en 2019, pour se situer à 82,35%, taux de participation le plus bas de l'édition 2019.

Seules les régions du Centre, du Nord, de l'Est et de l'Ouest, ont vu la totalité de leurs communes participer à l'évaluation. Ainsi, on compte au total 16 communes n'ayant pas pris part à l'exercice d'évaluation en 2019, contre vingt-quatre (24) communes en 2018. Ces 16 communes (cf. tableau 6) proviennent des régions de l'Adamaoua (01), de l'Extrême-Nord (01), du Littoral (03), du Nord-Ouest (06), du Sud (01) et du Sud-ouest (06). Le tableau 3 donne la synthèse de la participation des communes à l'évaluation dans le cadre du Guichet Performance 2019. Dans le cas des régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest, la non-participation de certaines communes est liée au contexte sécuritaire. Toutefois, il est intéressant de noter, pour la région du Sud-Ouest, la volonté manifeste des communes de participer au Guichet Performance, malgré ledit contexte. Il faut dire qu'au regard des difficultés pour les ETR de ces deux régions, à accéder dans bon nombre de communes, des mesures alternatives ont été prises afin de procéder à l'évaluation de ces communes dans d'autres sites, nonobstant les critères pour lesquelles

l'observation directe était requise pour l'évaluation. Le tableau 4 donne par région, la liste des communes n'ayant pas pris part à l'édition 2019 du Guichet performance.

Tableau 4 : Synthèse de la participation des communes au Guichet Performance 2018

RÉGIONS	NOMBRE DE GRILLES D'ÉVALUATIONS RECUES	NOMBRE DE COMMUNES DE LA REGION	TAUX DE PARTICIPATION
Adamaoua	20	21	95.24%
Centre	70	70	100%
Est	33	33	100%
Extrême nord	47	47	100%
Littoral	31	34	91.18%
Nord	21	21	100%
Nord-Ouest	28	34	82.35%
Ouest	40	40	100%
Sud	28	29	96.55%
Sud-Ouest	26	31	83.87%
Total	344	360	95.56%

Source : Données ETR

Tableau 5 : Liste des communes n'ayant pas participé au GP 2019

Région	Département	Commune	Nombre
AD	Mayo-Banyo	Mayo-Darlé	1
LT	Sanaga Maritime	Mouanko	3
	Sanaga Maritime	Edéa 1	
	Wouri	Douala 1	
NW	Menchum	Benakuma	6
	Donga Mantung	Ako	
	Boyo	Njinikom	
	Menchum	Wum	
	Mezam	Bafut	
	Boyo	Fundong	
SU	Vallée du Ntem	Ambam	1
SW	Ndian	Idabato	5
	Ndian	Isangele	
	Ndian	Kombo Abedimo	
	Ndian	Kombo Itindi	
	Meme	Kumba I	
Total			16

Source : Données ETR

Photo 6 : Working session for Data collection with IDENAU Council



2.2.2. Exploitation et analyse des données

2.2.2.1. Exploitation et consolidation des données

L'exploitation des données s'est faite aux niveaux régional et national. Au niveau régional, des ateliers ont été organisés à l'issue de la collecte des données dans les communes, en vue de la consolidation desdites données collectées et de l'élaboration des rapports régionaux d'évaluation. Les dates de tenue de ces ateliers sont précisées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 6 : Dates de tenue des ateliers de consolidation des données par les ETR

Région	Date de début	Date de fin	Durée calendaire (jours)
AD	10 juin 2019	12 juin 2019	03
CE	18 juin 2019	20 juin 2019	03
ES	05 juin 2019	08 juin 2019	04
EN	14 juin 2019	15 juin 2019	02
LT	06 juin 2019	08 juin 2019	03
NO	11 juin 2019	12 juin 2019	02
NW	18 mai 2019	21 mai 2019	04
OU	13 juin 2019	15 juin 2019	03
SU	27 mai 2019	30 mai 2019	04
SW	18 juin 2019	21 juin 2019	04

Au niveau national, une fois les documents régionaux d'évaluation transmis au CNS, celui-ci a procédé au dépouillement, à l'analyse et au classement des communes de chaque région, au cours d'une session de cinq (05) jours, tenue à l'hôtel Azur du 02 au 06 juillet 2019. Au cours de cette

session, le CNS a élaboré : le rapport général de la mise en œuvre du Guichet Performance pour l'édition 2019, le procès-verbal de sélection des résultats et un projet d'avis de publication des résultats. Le CNS a recommandé que ledit rapport général soit non seulement transmis au MINEPAT, au MINDDEVEL et au Président du CNOP, mais également au MINFI et à tous les Gouverneurs de Régions.

Après transmission par le CNS du Rapport Général de l'édition 2019 du Guichet Performance au MINEPAT, et validation par ses soins du Procès-verbal de sélection des communes, il sera adressé aux communes des correspondances, à l'effet de leur signifier leurs points forts et ceux sur lesquels elles devront s'améliorer, dans chaque domaine d'évaluation pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion communale. Par ailleurs, il est envisagé l'élaboration d'une stratégie en vue d'accompagner les communes à la traine depuis la première édition du GP.

2.2.2.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

La section présente les résultats issus de l'analyse des données collectées par domaine d'évaluation, par région et par critère, tout en mettant en évidence les progrès constatés par rapport à l'édition 2018. Les principes qui ont guidé l'analyse et le classement des communes par le CNS, sont les suivants :

- est éligible à la prime de la meilleure progressivité, la commune ayant obtenu un score minimum de 10% de l'évaluation à l'édition 2018 et au moins 50% à l'édition 2019 ;
- une commune n'ayant pas participé à une édition du Guichet Performance n'est pas éligible à la prime de la meilleure progressivité lors de l'édition suivante ;
- est éligible à la prime de la meilleure performance, la commune ayant obtenu au moins la moitié du score total ;
- la commune ayant obtenu la prime de la meilleure performance n'est plus éligible à celle de la meilleure progressivité ;
- lorsque plusieurs communes occupent le même rang dans le classement de la performance, la prime de la meilleure performance est accordée à celle ayant obtenu la meilleure progressivité.

Du fait de l'existence de critères ne pouvant leur être appliqués (notamment critères 8 et 9 du domaine 2 ; et critères 2 et 3 du domaine 3), certaines communes n'ont pas été évaluées sur un total de 100 points. Les scores ainsi obtenus seront ramenés sur 100 points sur la base d'une règle de trois appliquée au score obtenu dans chaque domaine. Le tableau 8 ci-dessous précise le détail de ces communes.

Tableau 7 : Liste des communes d'arrondissement ayant participé à l'évaluation

N°	Région	Département	Commune	Observation
1	CE	Mfoundi	Yaounde III	notée sur 81
2		Mfoundi	Yaounde V	notée sur 81
3		Mfoundi	Yaounde II	notée sur 81
4		Mfoundi	Yaounde IV	notée sur 81
5		Mfoundi	Yaounde VI	notée sur 81
6		Mfoundi	Yaounde VII	notée sur 84
7		Mfoundi	Yaounde I ^{er}	notée sur 81
1	ES	Lom et djerem	Bertoua II	notée sur 84
2		Lom et djerem	Bertoua I ^{er}	notée sur 84
1	LT	Wouri	Douala II	notée sur 84
2		Moungo	Nkongsamba II	notée sur 84
3		Wouri	Douala IV	notée sur 84
4		Moungo	Nkongsamba III	notée sur 84
5		Wouri	Douala VI	notée sur 84
6		Wouri	Douala V	notée sur 84
7		Moungo	Nkongsamba I ^{er}	notée sur 84
8		Wouri	Douala III	notée sur 84
9		Sanaga Maritime	Edéa II	notée sur 84
1	NW	Bui	Elak Oku	notée sur 92
2		Momo	Mbengwi	notée sur 92
3		Donga Mantung	Ndu	notée sur 92
4		Bui	Jakiri	notée sur 92
5		Ngoketunjia	Ndop	notée sur 92
6		Donga Mantung	Nwa	notée sur 92
7		Menchum	Zhoa	notée sur 92
8		Ngoketunjia	Balikumbat	notée sur 92
9		Bui	Kumbo	notée sur 92
10		Bui	Mbiame	notée sur 92
11		Ngoketunjia	Babessi	notée sur 92
12		Donga Mantung	Misaje	notée sur 92
13		Mezam	Bamenda I ^{er}	notée sur 73
14		Mezam	Santa	notée sur 92
15		Mezam	Bamenda II	notée sur 73
16		Boyo	Belo	notée sur 92
17		Momo	Andek	notée sur 92
18		Momo	Njikwa	notée sur 92
19		Boyo	Fonfuka	notée sur 92
20		Mezam	Tubah	notée sur 92
21		Bui	Nkor	notée sur 92
22		Donga Mantung	Nkambe	notée sur 92
23		Momo	Widikum Boffe	notée sur 92
24		Mezam	Bamenda III	notée sur 73

N°	Région	Département	Commune	Observation
25		Momo	Batibo	notée sur 92
26		Bui	Nkum	notée sur 92
27		Menchum	Furu Awa	notée sur 92
28		Mezam	Bali	notée sur 92
1	SU	Océan	Kribi II ^{ème}	notée sur 84
2		Mvila	Ebolowa II	notée sur 84
3		Océan	Kribi 1 ^{er}	notée sur 84
1	SW	Fako	Limbe I	notée sur 81
2		Meme	Kumba II	notée sur 81
3		Meme	Kumba III	notée sur 81
4		Fako	Limbe III	notée sur 81
5		Fako	Limbe II	notée sur 81

2.2.2.2.1 Présentation des résultats par Région

A la suite de l'analyse des données, les résultats suivants ont été obtenus par région :

1) Pour la prime de la meilleure performance 2019

Commune	Département	Score attribué	Rang	Observations
Région de l'Adamaoua				
Ngaoundéré 2	Vina	85	1 ^{er}	RAS
Ngaoundal	Djérem	84	2 ^{ème}	RAS
Région du Centre				
Mbalmayo	Nyong et so'o	90	1 ^{er}	RAS
Obala	Lekie	82	2 ^{ème}	RAS
Région de l'Est				
Garoua-boulai	Mayo-sava	81	1 ^{er}	RAS
Lomié	Mayo-danay	77	2 ^{ème}	RAS
Région de l'Extrême-Nord				
Tokombéré	Lom et djerem	91	1 ^{er}	RAS
Yagoua	Haut-nyong	81,5	2 ^{ème}	RAS
Région du Littoral				
Dibombari	Moungo	75,25	1 ^{er}	RAS
Ngwei	Sanaga Maritime	72	2 ^{ème}	RAS
Région du Nord				
Baschéo	Bénoué	92	1 ^{er}	RAS
Pitoa	Bénoué	90	2 ^{ème}	RAS
Région du Nord-Ouest				
Elak Oku	Bui	76	1 ^{er}	RAS
Mbengwi	Momo	71,5	2 ^{ème}	RAS

Commune	Département	Score attribué	Rang	Observations
Ouest				
Bafoussam 1	Mifi	87	1 ^{er}	RAS
Bafoussam 2	Mifi	77	2 ^{ème}	RAS
Sud				
Djoum	Dja et Lobo	83	1 ^{er}	RAS
Ngoulemakong	Mvila	81,5	2 ^{ème}	RAS
Sud-Ouest				
Limbe I	Fako	67,44	1 ^{er}	RAS
Tombel	Kupe Manengouba	67	2 ^{ème}	RAS

2) Pour la prime de la meilleure progressivité entre 2018 et 2019

Commune	Département	Progression de score	observations
Région de l'Adamaoua			
Meiganga	Mbéré	53,75	La commune de Meiganga ayant moins de 10% du score total en 2018, n'est pas éligible. La prime de progressivité est donc attribuée à Kontcha
Kontcha	Faro et Déo	27,75	
Région du Centre			
Akoeman	Nyong et so'o	31	Les communes d'Akoeman, d'Esse, d'olanguina et de Ngoro ayant moins de la moitié du score total en 2019 ne sont pas éligibles à la prime de la meilleure Progressivité, qui est donc attribuée à la commune de Nitoukou
Esse	Mefou et afamba	25	
Olanguina	Mefou et afamba	25	
Ngoro	Mbam et kim	24	
Nitoukou	Mbam et inoubou	22	
Région de l'Est			
Ngoura	Lom et djerem	31,5	RAS
Région de l'Extrême-Nord			
Kaele	Mayo-kani	49,5	La commune de Kaélé ayant moins de 10% du score total en 2018, n'est pas éligible. La prime de progressivité est donc attribuée à Kalfou
Kalfou	Mayo-danay	29,25	
Région du Littoral			
Douala 6	Wouri	42	Les communes de Douala 6 et Nkongsamba 3 ayant moins de la moitié du score total en 2019, ne sont pas éligibles. La prime de progressivité est donc attribuée à Douala 2
Nkongsamba 3	Moungo	33,44	
Douala 2	Wouri	28,33	
Région du Nord			
Tcholliré	Mayo-Rey	32,5	RAS
Région du Nord-Ouest			
Belo	Boyo	50,69	Les communes de Belo, Andek et Njikwa

Commune	Département	Progression de score	observations
Andek	Momo	44,75	ayant obtenu moins de 10% du score total en 2018, ne sont éligibles. La prime de la meilleure progressivité est donc attribuée à Misaje
Njikwa	Momo	44,5	
Misaje	Donga Mantung	7,88	
Région de l'Ouest			
Bafoussam 2	Mifi	27	Les communes de Bafoussam 2 et Bafoussam 1 ayant déjà obtenu la prime de la meilleure performance, ne sont pas éligibles. La prime de la meilleure progressivité est donc à Pété-Bandjoun
Bafoussam 1	Mifi	15	
Pété-bandjoun	Koung-khi	15	
Région du Sud			
Ma'an	Vallée du Ntem	61	RAS
Région du Sud-Ouest			
Limbe I	Fako	67,44	Ne sont pas éligibles à la prime de la meilleure progressivité : - la commune de limbé 1 pour avoir déjà obtenu la prime de performance ; - les communes de Bangem, Mundemba, Tinto, Akwaya, Tiko, Bamusso, Wabane, Dikome Balue, Muyuka et Menji pour n'avoir pas compéti en 2018 ; - les communes de Kumba 2 et Idenau pour avoir obtenu moins de la moitié du score total en 2019. La prime de la meilleure progressivité est donc attribuée à la commune de Mbonge.
Bangem	Kupe/M	66	
Mundemba	Ndian	43,5	
Tinto	Manyu	41	
Akwaya	Manyu	34	
Toko	Ndian	33,75	
Bamusso	Ndian	21	
Wabane	Lebialem	15	
Dikome Balue	Ndian	13,5	
Kumba II	Meme	10,61	
Muyuka	Fako	10,5	
Idenau	Fako	7	
Menji	Lebialem	6	
Mbonge	Meme	5	

L'analyse globale des résultats sur la base des communes effectivement évaluées est donnée dans les tableaux 9 et 10 ci-dessous. Le tableau 9 permet d'analyser la progression globale des scores des communes. A ce titre, il apparaît que 51,11% des communes évaluées en 2019, soit plus de la moitié, ont progressé par rapport aux résultats de l'édition 2018. Par ailleurs, on observe que pour 7 régions, plus de 50% des communes évaluées enregistrent une progression entre les éditions 2018 et 2019. S'agissant notamment des régions de l'Est, du Littoral et du Nord, l'effectif des communes évaluées ayant progressé entre 2018 et 2019, est le plus important, respectivement de 68,97%, de 64,52% et de 66,67%. A contrario, on note que cet effectif est faible en ce qui concerne les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest où le taux des communes évaluées, ayant progressé entre les deux éditions, est en deçà de la moitié, respectivement de 40,43%, de 20,59% et de 27,50%.

Par ailleurs, le tableau 9 permet également d'observer que 41,11% des communes évaluées au cours de l'édition 2019, ont obtenu au moins le score moyen. Cette situation traduit la nécessité d'un encadrement spécifique pour que l'ensemble des communes obtiennent au moins le score moyen. Il faut toutefois relever que pour trois régions, à savoir l'Adamaoua, l'Est et le Nord, la majorité des communes évaluées ont obtenu au moins le score moyen, soit respectivement 76,19%, 60,61% et 71,43%. Cela est fort encourageant et appelle à poursuivre des actions d'amélioration, surtout lorsqu'on note que pour les régions du Nord-Ouest et du Sud, ce pourcentage avoisine 50%. Par contre, ces pourcentages sont beaucoup plus bas pour les régions du Centre, du Littoral et du Sud-Ouest, où on enregistre respectivement des taux de 22,86%, 29,41% et 22,58%. Les communes de ces régions pourraient mériter une attention particulière.

Tableau 8 : Poids des communes par région, en matière d'obtention de score moyen et de progression

Région	Nombre de communes	Communes ayant obtenu au moins le score moyen		Communes ayant progressé par rapport à 2018	
		Nombre	%	Nombre	%
AD	21	16	76,19%	12	57,14%
CE	70	16	22,86%	39	55,71%
EN	47	17	36,17%	19	40,43%
ES	33	20	60,61%	22	66,67%
LT	34	10	29,41%	21	61,76%
NO	21	15	71,43%	13	61,90%
NW	34	16	47,06%	7	20,59%
OU	40	17	42,50%	11	27,50%
SU	29	14	48,28%	20	68,97%
SW	31	7	22,58%	20	64,52%
Total	360	148	41,11%	184	51,11%

Source : Données des ETR

On peut observer à partir du tableau 10 ci-dessous que, de façon globale, la moitié des communes a vu leurs scores progresser entre les éditions 2018 et 2019 et le score moyen global des communes est en progression en 2019 de 1,30 points. Toutefois, Il est observé une régression importante du score moyen global des communes de trois régions, à savoir l'Extrême-Nord (-2,29 points), l'Ouest (-7,34 points) et le Nord-Ouest (-6,06 points). Par contre, les communes des sept autres régions enregistrent des progressions de leur score moyen global, les plus élevées étant celles des régions du Littoral (7,86 points) et du Sud-Ouest (6,94 points).

Tableau 9 Synthèse globale de l'évaluation des communes par région

Région	Score total en 2019				Progressivité moyenne
	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type	
AD	24,50	85,00	59,11	17,45	4,43
CE	5,50	90,00	40,31	17,44	1,71
EN	11,00	91,00	44,77	17,03	-2,29
ES	29,75	81,00	53,57	14,30	3,96
LT	15,50	75,25	41,70	17,40	7,86
NO	23,00	92,00	62,52	18,13	3,05
NW	13,88	76,00	49,62	17,53	-6,06
OU	1,00	87,00	46,98	19,68	-7,34
SU	3,00	83,00	51,30	21,23	7,06
SW	6,00	67,44	34,67	20,36	6,94
National	1,00	92,00	46,77	19,21	1,30

Source : Données des ETR

En outre, le tableau 10 permet également d'observer que le score maximum national est obtenu par une commune de la région du Nord. Il s'agit en l'occurrence de la commune de Bascheo, soit un score de 92 points sur 100. En 2018, ce score était de 87 points sur 100, obtenu par la commune de Bamendjou, de la région de l'Ouest. Par ailleurs, il faut également noter que le score de progressivité le plus élevé en 2019 est toujours obtenu par une commune de la région du Nord. Il s'agit en l'occurrence, de la commune de Mayo-Rey, qui effectue ainsi une progression de 32,5 points par rapport à son score lors de l'édition 2018.

2.2.2.2.2 Analyse par domaine et par critère

Cette partie est dédiée à l'analyse du comportement des communes par région, dans chaque domaine, notamment présentée dans le tableau 11 ci-dessous.

2.2.2.2.2.1 Domaine de la gestion budgétaire et comptable

En ce qui concerne le domaine 1 relatif à la gestion budgétaire et comptable, les communes ont globalement obtenu un score moyen de 11,29 points sur 30. Seules les communes de la région du Nord enregistrent un score moyen global au-dessus de la moyenne, soit 16,38 points. Les communes des régions du Sud (10,14 points) et du Sud-Ouest (9,38 points) quant à elles enregistrent les scores moyens les plus bas dans ce domaine, ce qui serait lié au contexte sécuritaire dans ces régions.

Une analyse approfondie des résultats obtenus par les communes dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, montre que 135 communes sur 344 évaluées (40,42%) ont obtenu des

scores au-dessus de la moyenne, et 17 communes réparties dans sept régions ont obtenu des scores nuls. Cette situation mériterait une attention particulière, en vue de relever le niveau général des communes dans ce domaine. La région du Nord se distingue avec le score minimum le plus élevé (12 sur 30 points) et le score maximum national dans le domaine 1 (28 points sur 30).

Tableau 10 : Synthèse de l'évaluation des communes dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable

Région	Scores des communes dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable /30			
	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type
AD	0,00	22,00	14,64	6,17
CE	0,00	26,00	11,77	6,68
EN	0,00	25,00	9,57	6,63
ES	0,00	24,00	10,75	6,67
LT	0,00	24,25	11,03	7,01
NO	12,00	28,00	16,38	3,58
NW	0,00	21,00	11,46	5,52
OU	0,00	23,00	10,70	5,85
SU	1,00	24,00	10,14	8,45
SW	1,00	22,00	9,38	6,68
National	0,00	28,00	11,29	6,67

Le tableau 12 fait observer que 166 communes (48,26%) communes sur 344 évaluées produisent le compte administratif et 165 (47,97%) sur 344 évaluées produisent le compte de gestion, à travers le logiciel SIM_ba. Parmi les 344 communes évaluées, les livres comptables de l'ordonnateur existent et sont utilisés en totalité dans 62 (18,02%) et ceux du receveur municipal dans 138 (40,12%). Par ailleurs, 131 communes (38,08%) sur 344 évaluées produisent les états de synthèse exigibles mensuellement et annuellement sur SIM_ba.

Il ressort également de l'analyse de ce tableau que 21 communes (6,10%) sur les 344 évaluées ont exécuté leur budget d'investissement pour l'exercice 2018, à plus de 80%. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, 103 communes (29,94%) sur les 344s évaluées ont mobilisé plus de 50% de recettes propres hors CAC, parmi lesquelles 47 (13,66%) ont mobilisé plus de 70%. En outre, dans 33,14% des communes évaluées, la proportion de recettes propres hors CAC dans le compte administratif dépasse 30%. Par contre, la variation du taux de mobilisation des recettes propres de l'exercice 2017 à l'exercice 2018, ne dépasse 50% que dans 54 communes (15,70%) sur 344 communes évaluées.

En plus des ressources qu'elles génèrent elles-mêmes, les communes ont la possibilité de recourir au financement de partenaires autres que l'Etat et les Etablissements Publics, notamment

à travers les partenariats public-public et public-privé. La part de ce financement dans le compte administratif représente plus de 10% dans 5,23% des communes évaluées, contre 2,08% des communes en 2018, ce qui permet de noter une amélioration.

Tableau 11 : Synthèse de l'analyse des critères du domaine de la gestion budgétaire et comptable

Critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
Production du Compte Administratif	Oui	254	73,84%
	Non	90	26,16%
Production du compte de gestion	Oui	230	66,86%
	Non	114	33,14%
Existence et tenue de livre comptable auprès de l'ordonnateur	0	107	31,10%
	1 à 2	175	50,87%
	3	62	18,02%
Existence et tenue de livre comptable auprès du Receveur Municipal	0	79	22,97%
	1 à 2	127	36,92%
	3	138	40,12%
Production du compte administratif à partir de Sim_ba	oui	166	48,26%
	Non	178	51,74%
Production du compte de gestion à partir de Sim_ba	Oui	165	47,97%
	Non	179	52,03%
Production des états de synthèse exigibles mensuellement et annuellement de 2018 de la check-list sur SIM_Ba	0 trimestre	203	59,01%
	1 trimestre	3	0,87%
	2 trimestres	2	0,58%
	3 trimestres	5	1,45%
	4 trimestres	131	38,08%
Taux d'exécution du budget d'investissement	Moins de 50%	230	66,86%
	[50% - 70%]	82	23,84%
	]70% - 80%]	11	3,20%
	Plus de 80%	21	6,10%
Taux de mobilisation des recettes propres hors CAC et autres impôts soumis à péréquation	Moins de 10%	100	29,07%
	[10% - 15%]	11	3,20%
	]15% - 30%]	47	13,66%
	]30% - 50%]	83	24,13%
	]50% - 70%]	56	16,28%
	Plus de 70%	47	13,66%
Proportion des recettes propres hors CAC dans le CA et autres impôts soumis à péréquation	Moins de 5%	114	33,14%
	[5% - 10%]	38	11,05%
	]10% - 15%]	23	6,69%
	]15% - 20%]	23	6,69%
	]20% - 30%]	32	9,30%
	Plus de 30%	114	33,14%
Variation du taux de mobilisation des recettes propres	Moins de 10%	256	74,42%
	[10% - 20%]	14	4,07%

Critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
Part du financement des partenaires identifiés (Etat et Etablissement Public exclus) sur le Compte Administratif de la Commune	]20% - 30%]	20	5,81%
	]30% - 40%]	12	3,49%
	]40% - 50%]	8	2,33%
	Plus de 50%	34	9,88%
	Moins de 1%	289	84,01%
	[1% - 5%]	23	6,69%
	]5% - 10%]	14	4,07%
	Plus de 10%	18	5,23%

Source : Données des ETR

2.2.2.2.2 Domaine de la gouvernance/transparence

En ce qui concerne le domaine 2 relatif à la gouvernance / transparence, les communes ont obtenu un score moyen global de 20,68 points sur 40. Six régions sur les dix enregistrent un score moyen global au-dessus de la moyenne, contre huit en 2018. Il s'agit des régions de l'Adamaoua (24,83 points), de l'Est (22,82 points), du Nord (25,95 points), du Nord-Ouest (20,75 points), de l'Ouest (22,13 points) et du Sud (23,81 points). La région du Sud-Ouest enregistre le score moyen le plus bas dans ce domaine (17,08 points).

Tableau 12: Synthèse de l'évaluation des communes dans le domaine de la gouvernance

Région	Score de la gouvernance / transparence / 40			
	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type
AD	15,00	37,00	24,83	6,24
CE	2,50	38,00	17,77	7,46
EN	6,50	36,00	18,88	6,68
ES	7,75	38,00	22,82	7,33
LT	3,50	36,67	19,47	7,93
NO	8,00	40,00	25,95	7,66
NW	2,81	35,00	20,75	8,03
OU	1,00	35,00	22,13	7,77
SU	3,00	34,00	23,81	6,91
SW	2,50	34,44	17,08	9,82
National	1,00	40,00	20,68	7,94

Source : Données des ETR

Une analyse approfondie des résultats obtenus par les communes dans le domaine de la gouvernance/transparence, montre que 184 communes sur 344 évaluées (53,49%) ont obtenu des scores au-dessus de la moyenne. La région du Nord se distingue avec le score maximum national

dans le domaine 2 (40 points sur 40). La région de l'Adamaoua quant à elle, se distingue avec le score minimum le plus élevé (15 points sur 40).

Il ressort de l'analyse du tableau 14 que 16,28% des communes évaluées ont tenu dans les délais, les deux sessions (budgétaire et approbation du compte administratif) du Conseil Municipal pour l'exercice 2018, contre 9,82% pour l'exercice 2017. Il est fort appréciable d'observer que les rapports annuels d'exécution des projets sont rédigés dans 56,98% des communes évaluées, soit 196 communes sur les 344 évaluées.

Tableau 13: Synthèse de l'analyse des critères du domaine de la gouvernance

Critère	Sous-critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
Présence du Maire et du personnel clé de la commune pendant l'évaluation	Maire	Oui	302	87.79%
		Non	42	12.21%
	SG	Oui	317	92.15%
		Non	27	7.85%
	Receveur Municipal	Oui	282	81.98%
		Non	62	18.02%
	CCD	Oui	314	91.28%
		Non	30	8.72%
Nombre de sessions du Conseil municipal tenues dans l'année et dans les délais réglementaires (0;1;2)	Responsable de service économique / CCF	Oui	309	89.83%
		Non	35	10,17%
		Aucun	205	59.59%
		1 session	83	24.13%
Existence d'un rapport annuel d'exécution des projets		2 sessions	56	16.28%
Existence d'un dispositif de maintenance et d'entretien du cadre et du matériel de travail du personnel communal et d'un environnement sain autour de la Mairie		Oui	196	56.98%
		Non	148	43.02%
	Matériel informatique	Oui	184	53.49%
		Non	160	46.51%
	Matériel roulant	Oui	191	55.52%
		Non	153	44.48%
	Existence et propreté des toilettes	Oui	249	72.38%
		Non	95	27.62%
	Propreté de la cour et des alentours	Oui	277	80.52%
		Non	67	19.48%
Mise en place d'un dispositif de classement et d'archivage des documents	Propreté des locaux	Oui	282	81.98%
		Non	62	18.02%
	Existence d'un dispositif de classement des documents dans les services de la commune (0;2)	Oui	287	83.43%
		Non	57	16.57%
	Effectivité de l'archivage au sein de	Oui	134	38.95%
		Non	210	61.05%

Critère	Sous-critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
	la commune (0;2)			
Outils utilisés et/ou Productions réalisés au cours de l'année 2018		Aucun outil	38	11.05%
		1 à 2 outils	127	36.92%
		3 à 5 outils	139	40.41%
		6 et plus	40	11.63%
Nombre de sessions du Comité communal de suivi du BIP tenues au cours de l'année 2018		Aucune session	110	31.98%
		1 à 2 sessions	55	15,98%
		3 à 4 sessions	179	52.02%
Proportion du montant des investissements communaux réalisés sur ressources propres de l'année 2018 qui sont issus du PCD (%)		Moins de 90%	260	75.58%
		Au moins 90%	84	24.42%
Nombre de sessions du Comité de suivi du PCD tenues au cours de l'année 2018		Aucune session	198	57.56%
		1 à 2 sessions	47	13,66%
		3 à 4 sessions	99	28.78%
Dépôt mensuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list (au plus tard le 05 du mois)		Oui, dans les délais	74	21.51%
		Oui, hors délais	69	20.06%
		Pas de dépôt ou dépôt partiel	201	58.43%
Dépôt annuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list		Oui, dans les délais	51	14,83%
		Oui, hors délais	15	4,36%
		Pas de dépôt ou dépôt partiel	278	80.81%
Dépôt du Compte de Gestion de l'année 2018 (pièces et chiffres) à la Chambre des Comptes		Oui	20	5,81%
		Non	324	94,19%
Reversement par la commune des impôts et taxes de l'année 2018		Oui	172	50.00%
		Non	172	50.00%
Concordance entre le nombre		Oui	199	57.85%

Critère	Sous-critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
de mois de salaires payés et le nombre de mois de reversement des cotisations sociales reversées à la CNPS en 2018 (0;2)		Non	145	42.15%
Inscription des dettes sociale, fiscale et fournisseurs dans la comptabilité		Oui	232	67.44%
		Non	110	32.56%
Existence d'un organigramme inspiré de l'organigramme-type du MINATD dans la Commune		Oui	278	80.81%
		Non	66	19.19%
Niveau de mise en œuvre de l'organigramme adopté de la Commune		Moins de 50%	113	32.85%
		[50% - 75%]	70	20.35%
		]75% - 100%]	161	46.80%
Accord(s) de partenariat public-privé conclu(s)		Oui	205	59.59%
		Non	139	40.41%
Accord(s) de partenariat conclu (s) avec les organismes publics		Oui	139	40.41%
		Non	205	59.59%

Source : Données des ETR

En ce qui concerne l'existence d'un dispositif complet de maintenance et d'entretien de la logistique de travail du personnel, il est observé que 184 communes (53,49%) sur les 344 communes évaluées ont mis en place un dispositif de maintenance de leur matériel informatique. Par ailleurs, 277 (80,52% sur les 344 communes évaluées mettent l'accent sur la propreté des alentours de la mairie de façon générale, et 249 (72,38%) sur la propreté des toilettes de façon particulière. Il est également fort intéressant de relever que pour 83,43% des communes évaluées, il existe un dispositif de classement des documents et 38,95 % mettent en œuvre un dispositif d'archivage.

S'agissant de l'information des populations, il ressort que 88,95% des communes évaluées la diffusent à travers au moins un outil. Il faut toutefois noter que cet effectif est en baisse par rapport à 2018, où 92,79% des communes évaluées diffusaient l'information à travers au moins un outil.

On relève que 42,44% des communes évaluées en 2019 ont tenu au moins une session du comité de suivi du PCD, contre 37,54% en 2018. Cette situation dénote d'une amélioration de la prise en compte de l'importance du PCD par les communes. Cependant, il n'est observé que dans 24,42% des communes évaluées, soit 84 communes sur les 344 évaluées, des cas où la proportion du montant des investissements communaux réalisés sur ressources propres pour l'exercice 2018, issus du PCD, atteint au moins 90%.

Pour l'exercice 2018, il apparaît que 51 communes (14,83%) sur les 344 communes évaluées ont déposé dans les délais les documents annuels à la Trésorerie Générale, et 20 communes (5,81%) ont déposé leur Compte de Gestion (pièces et chiffres) à la Chambre des Comptes. Il faut noter que ce dernier chiffre est en baisse par rapport à l'exercice 2017, où 17,86% des communes évaluées avaient déposé leurs comptes de gestion.

S'agissant du reversement par les communes des impôts et taxes de l'année 2018, il est effectif dans 172 communes (50%) sur les 344 évaluées, contre 51,49% pour l'exercice 2017. En outre, la concordance entre le nombre de mois de salaires payés et le nombre de mois de reversement des cotisations sociales à la CNPS en 2018, est assurée dans 199 communes (57,85%) sur les 344 évaluées.

Enfin, s'il existe bien un organigramme inspiré des organigramme-types proposés par le MINATD¹, dans 278 communes (80,81%) sur les 344 évaluées (contre 76,49% pour l'exercice 2017), il est mis en œuvre à plus de 75% dans 161 communes (46,80%) sur les 344 communes évaluées (48,21% pour l'exercice 2017).

2.2.2.2.2 Domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP

En ce qui concerne le domaine 3 relatif à l'appropriation de la démarche PNDP, les communes ont obtenu un score moyen global de 15,04 points sur 30. Cinq régions enregistrent un score moyen global au-dessus de la moyenne, à savoir les régions de l'Adamaoua (19,65 points), de l'Extrême-Nord (16,32 points), de l'Est (20,01 points), du Nord (20,19 points), du Nord-Ouest (17,41 points) et du Sud (18,20 points). Les communes de la région du Sud-Ouest enregistrent le score moyen le plus bas dans ce domaine (10,17 points).

Tableau 14 : Synthèse de l'évaluation des communes sur l'appropriation de la démarche du PNDP

Région	Score de l'appropriation de la démarche du PNDP			
	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type
AD	7,00	30,00	19,65	7,06
CE	0,00	27,00	10,76	7,29
EN	2,50	30,00	16,32	7,17
ES	6,00	30,00	20,01	6,26
LT	0,00	25,00	11,19	7,27
NO	2,00	30,00	20,19	8,38
NW	5,00	30,00	17,41	7,47
OU	0,00	29,00	14,15	8,24
SU	0,00	29,00	18,20	8,01
SW	0,00	25,00	10,17	8,33
National	0,00	30,00	15,04	8,28

¹ Ancien Ministère de l'Administration et de la Décentralisation

Source : Données des ETR

Une analyse approfondie des résultats obtenus par les communes dans le domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP montre que 181 communes sur 344 évaluées (52,62%) ont obtenu des scores au-dessus de la moyenne. Les régions du Nord et de l'Est se distinguent avec les scores maximums les plus élevés dans le domaine 3 (respectivement 20,19 et 20,01 points sur 40).

L'analyse des critères de ce domaine (voir tableau 17 ci-dessous) révèle qu'en matière de consommation de l'allocation PNDP, 235 communes (68,31%) sur les 344 communes évaluées ont déjà mobilisé au moins 50% de leur allocation. Par ailleurs, sur cet effectif, 135 communes (39,24%) ont décaissé leur allocation à plus de 50%. D'où la nécessité d'inciter les communes au tirage de l'allocation et d'en accélérer le décaissement.

Le tableau 16 permet également d'observer que les ouvrages financés par le PNDP sont fonctionnels à plus de 50% dans 275 (79,94) communes sur 344 évaluées. Toutefois, pour ce qui est de des Comités de Gestion, systématiquement mis en place autour des ouvrages, ils sont fonctionnels à plus de 50% dans 132 communes (38,37%) sur 344 évaluées.

Tableau 15: Synthèse de l'analyse des critères du domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP

Critère	Sous-critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
Consommation de l'allocation PNDP III	Taux de mobilisation (Virements effectués) de l'allocation	Moins de 50%	109	31.69%
		[50% - 70%]	53	15.41%
		]70% - 80%]	41	11,92%
		Plus de 80%	141	40.99%
	Taux de décaissement (Paielements effectués) de l'allocation	Moins de 25%	139	40.41%
		[25% - 50%]	70	20.35%
		]50% - 70%]	51	14,83%
		]70% - 80%]	29	8,43%
Mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages	Taux de fonctionnalité des ouvrages financés par le PNDP dans la commune	Moins de 25%	60	17.44%
		[25% - 50%]	9	2,62%
		]50% - 75%]	41	11,92%
		]75% - 100%]	234	68.02%
	Taux de fonctionnalité des Comités de Gestion (COGES)	Moins de 25%	185	53.78%
		[25% - 50%]	27	7,85%
		]50% - 75%]	32	9.30%
		]75% - 100%]	100	29.07%
Existence d'un dispositif	Mise en place d'un	Oui	135	39.24%

Critère	Sous-critère	Modalité	Communes évaluées suivant la modalité	Pourcentage
institutionnel de mise en œuvre et de suivi des solutions endogènes	dispositif de suivi des solutions endogènes (0;3)	Non	209	60.76%
	Existence d'un personnel communal dédié à l'animation communautaire (0;3)	Oui	150	43.60%
		Non	194	56.40%
Contribution effective des CCD et CCF au fonctionnement de la commune	Elaboration, validation et mise en œuvre d'un plan de travail, production des rapports périodiques des activités du CCD	Oui	191	55.52%
		Non	153	44.48%
	Contribution effective du Cadre Communal Financier recruté avec l'appui du PNDP à l'accroissement des ressources propres de la commune	Oui	177	51.47%
		Non	167	48.55%
Bonne utilisation du PRO_ADP	Production des états à jour sur les interfaces Généralités, Institution Communale, Mise en œuvre du PCD, Services de Base et Ressources Naturelles	Oui (tous les 5 états sont produits)	179	52.03%
		Non	165	47.97%
	Conformité entre la délibération du Conseil Municipal approuvée par le Préfet et validant le PIA 2018 et le PIA produit sur PRO_ADP séance tenante	Oui	142	41.28%
		Non	202	58.72%

Source : Données des ETR

On observe également que 135 (39,24%) communes sur les 344 évaluées ont mis en place un dispositif de suivi des solutions endogènes pour l'exercice 2018 (contre 36,90% pour l'exercice 2017). Par ailleurs, 43,60% des communes évaluées ont désigné un personnel communal dédié à l'animation communautaire, pour l'exercice 2018. Il est à noter que ce chiffre est en hausse par rapport à l'exercice 2017, où il était de 42,86%.

La contribution des cadres communaux recrutés avec l'accompagnement du PNDP est effective dans 191 (55,52%) communes pour les CCD, et dans 177 (51,45%) communes pour les CCF, sur les 344 évaluées. La nécessité d'une action des magistrats municipaux s'impose, dans la mesure où l'objectif est que cette contribution soit effective dans toutes les communes.

Enfin, 179 (52,03%) communes sur les 344 évaluées pour l'exercice 2018, produisent des états à jour sur les interfaces du PROADP (contre 50,89% pour l'exercice 2017). Par ailleurs pour l'exercice 2018, 142 communes (41,28%) sur ces 344 communes produisent à partir du PROADP, un Plan d'Investissement Annuel (PIA) conforme à celui issu de la délibération du Conseil Municipal approuvée par le Préfet, contre 38,99% pour l'exercice 2017. Cette situation permet de noter une amélioration du nombre de communes qui utilisent le PROADP.

Tableau 16 : Synthèse de l'évaluation des communes par région et par domaine

Région	Score moyen D1/30	Score moyen D2/40	Score moyen D3/30	Score total moyen/100
AD	14,64	24,83	19,65	59,11
CE	11,77	17,77	10,76	40,31
EN	9,57	18,88	16,32	44,77
ES	10,75	22,82	20,01	53,57
LT	11,03	19,47	11,19	41,70
NO	16,38	25,95	20,19	62,52
NW	11,46	20,75	17,41	49,62
OU	10,70	22,13	14,15	46,98
SU	10,14	23,81	18,20	51,30
SW	9,38	17,08	10,17	34,67
National	11,29	20,68	15,04	46,77

Source : Données des ETR

De manière générale, les communes du Nord sont les plus performantes. En effet, elles enregistrent le score moyen global le plus élevé, pour l'édition 2019 du Guichet Performance (62,52 points sur 100), comme l'indique le Tableau 17 ci-dessus. Il faut particulièrement relever que pour chaque domaine, le score global moyen des communes de cette région dépasse 50%.

L'ensemble des communes évaluées se comportent mieux dans les domaines 2 et 3, relatifs à la gouvernance/transparence et à l'appropriation de la démarche du PNDP, où les scores moyens globalement obtenus sont supérieurs à la moyenne dans chacun de ces domaines (respectivement 20,68 points sur 40 et 15,04 points sur 30). Par contre, dans le domaine 1 relatif à la gestion budgétaire et comptable, en dehors de la région du Nord, les scores moyens globalement obtenus sont inférieurs à la moyenne dans ce domaine (11,29 points sur 30). Cette situation interpelle le PNDP et les autres acteurs du développement local, sur la nécessité de mener des actions fortes d'accompagnement des communes dans ce domaine.

III. CONSTATS, DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS

L'édition 2019 du Guichet Performance du PNDP a permis de relever des constats d'ordre général et de formuler des recommandations en vue d'une amélioration de la performance des communes.

3.1. Constats

3.1.1. Constats en matière de gestion budgétaire

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, dans lequel on note la contre-performance globale des communes, les constats ci-après ont été relevés :

- L'augmentation du nombre de communes produisant les comptes administratifs et les comptes de gestion ;
- L'augmentation du nombre de communes produisant les comptes administratifs et les comptes de gestion à partir du logiciel SIM_ba ;
- le faible niveau de mobilisation des ressources propres hors CAC, par la grande majorité des communes évaluées ;
- le faible taux d'exécution budgétaire ;
- le faible niveau de mobilisation des financements auprès d'autres partenaires que l'État ;
- le faible utilisation de SIM_BA pour la production des états financiers ;
- L'absence et la mauvaise tenue des livres comptables de l'ordonnateur et du receveur Municipal dans la plupart des communes évaluées.

3.1.2. Constats en matière de gouvernance / transparence

Dans le domaine de la gouvernance/transparence, dans lequel il est noté une amélioration de la performance globale des communes, les constats ci-après ont été relevés :

- la mise en place dans la majorité des communes, d'un dispositif de maintenance et d'entretien de la logistique de travail du personnel ;
- l'effectivité du partage de l'information des communes aux populations ;
- l'amélioration de la mise en place des organigrammes ;
- l'amélioration de la prise en compte du PCD par les communes ,
- le non-respect des délais dans la tenue des conseils municipaux ;
- le non-respect des délais de dépôt des balances et des certificats de recettes et de dépenses à la Trésorerie Générale ;
- le non-respect des délais de dépôt des comptes de gestion à la Chambre des Comptes ;
- l'utilisation encore insuffisante du PCD comme document de base pour l'élaboration du budget d'investissement ;
- la tenue irrégulière des comités de suivi du PCD.

3.1.3. Constats en matière d'appropriation de la démarche du PNDP

Dans le domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP, dans lequel on note également une amélioration de la performance globale des communes, les constats ci-après ont été relevés :

- l'augmentation du nombre de communes ayant mis en place un dispositif de mise en œuvre des solutions endogènes avec un personnel dédié à l'animation communautaire ;
- l'augmentation du nombre de communes pour lesquelles la fonctionnalité des ouvrages est effective ;
- la faible consommation par les communes de l'allocation du PNDP ;
- le faible niveau de fonctionnalité des COGES ;
- la baisse du nombre de communes dans lesquelles la contribution des cadres communaux est effective ;
- la faible utilisation du Progiciel PROADP.

3.2. Difficultés liées à la mise en œuvre

Les principales difficultés auxquelles les ETR se sont heurtées au cours de la mise en œuvre des différentes séquences de l'évaluation des communes dans le cadre de l'édition 2019 du Guichet Performance sont :

- L'insécurité dans les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
- L'enclavement de certaines Communes couplé aux intempéries ont souvent retardé le démarrage des activités ;
- L'absence d'énergie électrique dans certaines Communes avec pour effet la difficulté de production des pièces justificatives par les communes ;
- L'absence d'équipements (photocopieur, scanner, ...) dans certaines communes, avec pour effet le rallongement de la durée des séances d'évaluation.

Cependant, il convient de mentionner qu'au cours des ateliers de capitalisation de l'édition 2019 du Guichet Performance, il sera procédé de concert avec les ETR, à une évaluation globale du processus de sélection des communes, à l'effet d'identifier les points perfectibles et de proposer des axes d'amélioration.

3.3. Recommandation

Au regard des constats et des difficultés sus-évoqués, le Comité National de Sélection de sélection au Guichet Performance suggère au MINDDEVEL, au MINFI et au PNDP de mettre en place une stratégie d'accompagnement des communes les moins performantes. A cet égard, il est important de saluer l'action du MINFI visant à accompagner une première vague de 150 communes à la reddition des comptes à travers l'utilisation du logiciel SIM_ba, en partenariat avec le MINDDEVEL, la Chambre des Comptes et le PNDP. Aussi, le CNS recommande la poursuite de cette action et sa généralisation à l'ensemble des communes.

CONCLUSION

La sélection des communes au Guichet Performance pour l'année 2019 a démarré par des ateliers interrégionaux de capitalisation de l'édition 2018. Ces ateliers ont permis au CNS et aux ETR de procéder à l'évaluation de ladite édition et d'identifier des axes d'amélioration du processus d'évaluation. Par la suite, le CNS a procédé à l'élaboration des outils de l'édition 2019 du Guichet Performance, lesquels ont été validés par le Comité National d'Orientation et de Pilotage du PNDP lors de sa session du 02 avril 2019.

A l'issue de cette validation, le CNS a tenu des ateliers interrégionaux de renforcement des capacités des ETR, à l'effet d'harmoniser la compréhension et l'exploitation de la note d'orientation technique et de la grille d'évaluation. Au terme de l'évaluation effectuée dans les communes, chaque ETR s'est réunie dans le cadre d'un atelier de consolidation des données à transmettre au Comité National de Sélection. Une session du CNS, consacrée au dépouillement et à l'analyse des données, ainsi qu'à la sélection subséquente des communes lauréates, a été organisée du 02 au 06 juillet 2019.

Malgré la situation sécuritaire dans certaines régions du pays, le nombre des communes participant au Guichet Performance est passé de 336 en 2018 à 344 en 2019. Depuis la mise en place du Guichet Performance en 2017, il est observé une tendance à l'amélioration de la performance globale des communes. Toutefois, d'une édition à l'autre, un certain nombre de communes restent encore à la traîne.

Aussi, le Comité National de Sélection au Guichet Performance suggère la mise en place d'une stratégie d'accompagnement des communes les moins performantes.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition des ETR

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
AD	Mr. NGUE NKANA Roland	<i>Chef de la Division du Développement Régional)</i>	Chef d'équipe
	Mme OUSMANOU née NDOKONODJI LAOUBAOU	<i>Coordonnatrice du COSCA</i>	Chef d'Equipe adjoint
	Mr. MAADJOU NANA	<i>Coordonnateur Régional du PNDP</i>	Rapporteur N°1
	Mme NGUEPNDJOP Suzy	<i>Responsable Régional du Suivi-Evaluation au PNDP</i>	Rapporteur N°2
	Mr. AMADOU BELLO	<i>DREPAT</i>	Membres
	Mr. AHMADOU NJOMNA, représenté par; Mme ONANA KENEMBENI Epse. NGUELE Aline Hortense	<i>Trésorier Payeur Général</i>	
	Mr. Antoine Roger EBO'O NLEM	<i>Chef d'Agence Régionale du FEICOM</i>	
	Mr. ABBO ABOUBAKAR, représenté par Mme KOON-MONE Evodie	<i>Président Régional des CVUC</i>	
	M BRILTEY BAKULAY	<i>DDEPAT du Djérem,</i>	
	Mr MOUSSA YAYA représenté par Monsieur MOHAMADOU TANKO	<i>DDEPAT du Faro et Déo</i>	
	Mr MANDENG Noël représenté par Monsieur DINOCK DINOCK Yvan Bienvenue	<i>DDEPAT de Mayo-Banyo</i>	
	Mr HAMIDOU BELLO	<i>DDEPAT du Mbéré</i>	
	Mr LIME Aimé Roland	<i>DDEPAT de la Vina</i>	
	Mr YAYA ADAMOU	<i>CSDL à la Préfecture de Tibati</i>	
	Mr YAOUBA BAKARI	<i>CSDL à la Préfecture de Tignère</i>	
	CSDL à la Préfecture de Banyo	<i>Monsieur NJOYA ZAKARIAHOU</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	Mr NKOUMOU NDO Patrice	<i>CSDL à la Préfecture de Meiganga</i>	
	Mme MVEKOURI Claudine	<i>CSDL à la Préfecture de Ngaoundéré</i>	
CE	TEUBOU Mireille Sydonie	<i>Chef de Division du Développement Régional</i>	Chef d'Equipe
	METOUGOU Agnès	<i>Personnalité de la Société Civile</i>	Chef d'Equipe Adjoint
	EMBOLO J. Rostand	<i>Coordonnateur Régional PNDP</i>	Rapporteur N°1
	MBALA MBARGA Yves B	<i>Responsable Régional Suivi Evaluation PNDP</i>	Rapporteur N°2
	EKASSI EKASSI Yves Patrick	<i>Assistant Responsable Régional Suivi Evaluation PNDP</i>	Rapporteur N°3
	AKOA Christophe	<i>Délégué Régional MINEPAT Centre</i>	Membre
	MENDO ASSALE H. Félicie	<i>Chef d'Agence FEICOM Centre</i>	
	BOMO Thierry Landry	<i>Représentant Trésorier Payeur Général</i>	
	MBARGA ALEGA Célestin	<i>Représentant Communes et Villes Unies du Cameroun</i>	
	BIKOY Joseph	<i>Délégué Départemental MINEPAT Haute-Sanaga</i>	
	NSOA Cédric	<i>Délégué Départemental MINEPAT Lékié</i>	
	ZENON Pierre ATANGANA	<i>Délégué Départemental MINEPAT Mbam et Inoubou</i>	
	ADIBALINTSA Hyppolyte	<i>Délégué Départemental MINEPAT Mbam et Kim</i>	
	NTIMBANE Roger	<i>Délégué Départemental MINEPAT Mefou et Akono</i>	
	SOUGA Marie Odile	<i>Délégué Départemental MINEPAT Mefou-Afamba</i>	
	ABESSOLO Alphonse	<i>Délégué Départemental MINEPAT Mfoundi</i>	
	LOTHIN ELESSA Joseph	<i>Délégué Départemental MINEPAT Nyong et Kelle</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	AKONO ELLA Louis	<i>Délégué Départemental MINEPAT Nyong et Mfoumou</i>	
	ONDOUA Eric Dominique	<i>Délégué Départemental MINEPAT Nyong Et So'o</i>	
	OWONA ONGUENE François	<i>Chef de Service du Développement Local Haute-Sanaga</i>	
	TSIMI ABOMO Rémi	<i>Chef de Service du Développement Local Lékié</i>	
	AFANA BESSALA Edgar	<i>Chef de Service du Développement Local Mbam et Inoubou</i>	
	DINKA NTAFA André Casimir	<i>Chef de Service du Développement Local Mbam et Kim</i>	
	ALENE E. Fabien	<i>Chef de Service du Développement Local Mefou et Akono</i>	
	TOULOU Jacques Bertrand	<i>Chef de Service du Développement Local Mefou-Afamba</i>	
	FROU Emmanuel	<i>Chef de Service du Développement Local Mfoundi</i>	
	NTYAM ELLA Thérèse	<i>Chef de Service du Développement Local Nyong et Kelle</i>	
	EFFA Barthélémy Junior	<i>Chef de Service du Développement Local Nyong et Mfoumou</i>	
	MBELE Alphonsy Serge	<i>Chef de Service du Développement Local Nyong et So'o</i>	
	BOUTIOM BOUKONG Marthe	<i>Cadre chargé des Aspects Socio-Environnementaux PNDP</i>	Personnes ressources
	MONGO Hans	<i>Comptable Régional PNDP</i>	
	AZEBAZE FEUDJO Willy	<i>Responsable Régional Formation et Développement des Capacités PNDP</i>	
	ESSA'A MANGUE Bénédicte	<i>Assistant Comptable Régional PNDP 1</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	TCHANTCHOU Dorline	<i>Assistant Comptable Régional PNDP 2</i>	
ES	M. SAME DIYOUKE	<i>Chef de Division du Développement Régional, Représentant du Gouverneur de la Région de l'Est</i>	Chef d'Equipe
	M. MBENG NTONGA Léo Paul	<i>Président de l'Organisation Non Gouvernementale EST- développement, personnalité de la Société Civile</i>	Chef d'Equipe Adjoint
	Mme ASHETKUEMUN Claudine	<i>Coordonnateur Régional du PNDP/EST</i>	Rapporteur N°1
	M. BITE'E NTI Samuel	<i>Responsable Régional du Suivi Evaluation du PNDP/EST</i>	Rapporteur N°2
	M. KINOUA André	<i>Délégué Régional du MINEPAT</i>	Membres
	M. SIEKAPEN Éric	<i>Chef d'Antenne Régionale du FEICOM</i>	
	M. NDJAS LOGA Arsène Pascal	<i>Secrétaire Permanent des CVUC-EST</i>	
	Mme FORLAK Edith	<i>représentant le Trésorier Payeur Général</i>	
	M. MIKOD Ide Ruphin	<i>Délégué Départemental du MINEPAT de la Boumba et Ngoko</i>	
	M. SALA SALA Vincent	<i>Délégué Départemental du MINEPAT du Haut-Nyong</i>	
	Mme YAKA EMATI Angéline	<i>Délégué Départemental du MINEPAT de la Kadey</i>	
	M. ONANA ATEBA	<i>Délégué Départemental du MINEPAT du Lom et Djerem</i>	
	M. ASSIA ELANGA Martin Eric	<i>Chef de Service du Développement Local de la Préfecture de Yokadouma</i>	
	M. DJEME Esaïe	<i>Chef de Service du Développement Local de la Préfecture Batouri</i>	
	M. KOUNDI Patrick Serge	<i>Chef de Service du Développement Local de la Préfecture d'Abong-Mbang</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
LT	Mme AKAMBA Stella Epse DJENABIA	<i>Chef de Service du Développement Local de la Préfecture de Bertoua</i>	
	Mr NYINDIE Samuel Célestin	<i>Le Chef de la Division des Affaires Économiques, Sociales et Culturelles (DAESC), représentant du Gouverneur de la Région du Littoral</i>	Chef d'Équipe
	Mr. AZEBAZE Alex Gustave	<i>, représentant de la Société Civile</i>	Chef d'Équipe Adjoint
	Mr NKANJO Bruno Daniel	<i>Le Coordonnateur Régional du PNDP Littoral</i>	Rapporteur N°1
	Mr EFFA Victor Hervé	<i>Le Responsable Régional Suivi-Évaluation PNDP Littoral</i>	Rapporteur N°2
	Mr ELLA Blaise	<i>Le Délégué Régional du MINEPAT du Littoral ou son représentant</i>	Membres
	Mr BIKOÏ Simon Blaise	<i>Le Chef de l'Agence Régionale du FEICOM ou son représentant</i>	
	Chief NGUIME EKOLLO	<i>Le Président Régional des CVUC Antenne Littoral ou son représentant</i>	
	Mme BAPACK Suzy Denise	<i>Le Trésorier Payeur Général de Littoral 1 ou son représentant</i>	
	Mr AMVELA Samuel Hecto	<i>Le Trésorier Payeur Général de Littoral 2 ou son représentant</i>	
	Mr NYALEVE Adalbert	<i>Le DDMINEPAT Moungo ou son représentant</i>	
	Mme TOCKO Nelly	<i>Le DDMINEPAT Sanaga-Maritime ou son représentant</i>	
	Mr NTOUBA Simon	<i>Le DDMINEPAT NKAM ou son représentant</i>	
	Mme ZAM NGONO Rosalie Eliane	<i>Le DDMINEPAT WOURI ou son représentant</i>	
	Mme MELONG KUETE Rolande	<i>Le SDL Moungo ou son représentant</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	Mr PENDA Eugene Michel	<i>Le SDL Sanaga-Maritime ou son représentant</i>	
	Mr KUATE GNE Achille	<i>Le SDL NKAM ou son représentant</i>	
	Mme MONNY DAÏDO ESSAKA Marie Christianne	<i>Le SDL WOURI ou son représentant</i>	
NO	Monsieur TEPIN FOMEKONG Rodrigue Patrice	<i>Services du Gouverneur de la Région du Nord</i>	Chef d'équipe
	Monsieur HAROUNA NYAKO	<i>Société Civile</i>	Chef d'Equipe Adjoint
	Monsieur OUSMAILA MOHAMADOU	<i>CRC PNDP/Nord</i>	Rapporteur N°1
	Monsieur BATCHANOU Péguy	<i>CRC PNDP/Nord</i>	Rapporteur N°2
	Monsieur PITI Bernard	<i>DR MINEPAT/Nord</i>	Membre
	Monsieur SALMAN ABDEL AZIZ	<i>Agence FEICOM/Nord</i>	
	Monsieur DEWA MOHAMAN	<i>CVUC/Nord</i>	
	Monsieur ASSANA ABAKAR	<i>TPG/Nord</i>	
	Monsieur DAMZAL Justin	<i>DD MINEPAT/Mayo-Rey</i>	
	Monsieur SILEMANOU	<i>DD MINEPAT/Bénoué</i>	
	Monsieur MAKEÏ Joseph	<i>DD MINEPAT/Mayo-Louti</i>	
	Monsieur OUMAROU HAMADOU	<i>DD MINEPAT/Faro</i>	
	Monsieur GUEME HAGA ILDINA ONDOUA	<i>Préfecture de Garoua</i>	
	Madame NGO NTOUNE Marie Florence	<i>Préfecture de Guider</i>	
	Monsieur DAOUDA HALIDOU	<i>Préfecture de Tcholliré</i>	
	Monsieur AHMADOU SEMDI	<i>Préfecture de Poli</i>	
NW	Mr LANYUY Harry NGWANYI	<i>Secretary General at the Governor's office</i>	The Team Head

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	Mme JOKO Freda	<i>President of the Mendankwe Women's Association, a representative of the Civil Society</i>	Assistant Team Head
	Mr. NGUOKO René Bertrand	<i>Regional Coordinator, PNDP/North-West ;</i>	Rapporteur N°1
	Mr. PEGUI Yannick Félix	<i>Monitoring & Evaluation Officer PNDP/North-West</i>	Rapporteur N°2
	Mr. Dominic YENAI ASAAH	<i>Regional Delegate of MINEPAT for the North-West</i>	Member
	Mr. Augustine ILOME KOMBE	<i>Regional Chief of FEICOM for the North-West</i>	
	Mr. BUNYUI Emmanuel	<i>UCCC Regional President for the North-West</i>	
	Mr. AMBASSA Maurice	<i>representative of the Treasurer Paymaster General, North-West Region</i>	
	ESSONJO Lionel	<i>Regional Accountant PNDP/North-west</i>	
		<i>Divisional Delegates of MINEPAT of the 7 divisions</i>	
		<i>Heads of service for Local Development at the SDO's Offices of the 7 divisions of the North-West Region.</i>	
EN	Mme HADIDJA	<i>Chef de la Division du Développement Régional dans les Services du Gouverneur</i>	Chef d'Equipe
	M. ADAMA Philémon	<i>Représentant de la Société civile</i>	Chef d'Equipe Adjoint
	M. DEGEM WEWALA Antoine	<i>Coordonnateur Régional PNDP Extrême-Nord</i>	Rapporteur N°1
	M. DANAH Roger	<i>Responsable Régional PNDP Extrême-Nord</i>	Rapporteur N°2
	M. MAROUF MOUSSA	<i>Délégué Régional du MINEPAT pour l'Extrême-Nord</i>	Membre
	M. ZO'O EBOGO Emmanuel	<i>Chef d'Agence FEICOM Extrême-Nord</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
	M. ABBA BOUKAR	<i>Président Régional des CVUC Extrême-Nord</i>	
	M. TABOULI	<i>Trésorier Payeur Général de l'Extrême-Nord</i>	
	M. AMINE ATRIBINGA	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Diamaré</i>	
	M. LAHOULBA Zéphanie	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Logone et chari</i>	
	M. DANA Luther	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Mayo Danay</i>	
	M. ISSOUFFA SOUGOUDOU	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Mayo Kani</i>	
	M. ABBA SAID MAHAMAT	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Mayo Sava</i>	
	M. MAMOUDOU ISSA	<i>Délégué Départemental MINEPAT du Mayo Tsanaga</i>	
	M. TAPELE CHEFLIN	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Maroua</i>	
	M. IBRAHIMA MAMATE	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Kousséri</i>	
	M. AYANG DIGUEM	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Yagoua</i>	
	M. FIRISSOU YAKOUBOU	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Kaélé</i>	
	M. MPIEND Jean Bruno	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Mokolo</i>	
	M. GARGA BELLO	<i>Chef de Service de Développement Local de la Préfecture de Mora</i>	
SU	Mme ESSOMO Berthe Annie	<i>Chef de la Division du Développement Régional</i>	Chef d'Equipe
	Sa Majesté MVONDO Bruno	<i>Secrétaire Permanent et Chargé de la Communication du Conseil Régional des Chefs Traditionnels de la Région du Sud, représentant de la</i>	Chef d'Equipe Adjoint

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
		<i>Société Civile</i>	
	M. BESSALA BESSALA Florent Eudes Bienvenu	<i>Coordonnateur Régional du PNDP Sud</i>	Rapporteur N°1
	M. WANDJI WANDJI Adonis Abel	<i>Responsable Régional Suivi- Evaluation du PNDP Sud</i>	Rapporteur N°2
	M. EYIZO'O Ferdinand	<i>Délégué Régional MINEPAT/Sud</i>	Membre
	Mme ESSENG MEZUI Sidonie Sylvie	<i>Chef de l'Agence Régionale FEICOM/Sud</i>	
	M. ESSIANE André Noël	<i>Président Régional des CVUC/Sud</i>	
	MESSANGA Elvis Christian	<i>Trésorier Payeur Général d'Ebolowa</i>	
	M. ENGONO ABIOMO Nestor	<i>Délégué Départemental MINEPAT/Océan</i>	
	M. ASSIENE Emmanuel	<i>Délégué Départemental MINEPAT/Vallée du Ntem</i>	
	M. ATANGANA Edgar	<i>Délégué Départemental MINEPAT/Mvila</i>	
	M. ZAMBO ATANGANA Augustin	<i>Délégué Départemental MINEPAT/Dja et Lobo</i>	
	M. NSI MENGUE Daniel Yannick	<i>Chef de Service du Développement Local à la Préfecture d'Ebolowa</i>	
	M. MELOUNI Placide	<i>Chef de Service du Développement Local à la Préfecture d'Ambam</i>	
	M. OBIANG ABESSOLO Calixte	<i>Chef de Service du Développement Local à la Préfecture de Kribi</i>	
	M. TSARI NKOULE Williams Christophe SCHOUAME	<i>Chef de Service du Développement Local à la Préfecture de Sangmélima</i>	
SW	MAKEW THEOPHILE DUMBEH	<i>Representative, Governor of the South-West Region</i>	Head of the Team
		<i>Personality of Civil Society</i>	Assistant Head of

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
			Team
	DAVID ATENCHONG NKEM	<i>Regional Coordinator (PNDP/S.W. R)</i>	Secretary No 1
	NGA BEBE Marie Antoinette	<i>Monitoring and Evaluation Officer, (PNDP/S.W. R)</i>	Secretary No 2
	BUINDA GODLOVE NSAKABO	<i>Regional Delegate (MINEPAT/S.W. R)</i>	Member
	TANYI MBIANYOR NKWETTA	<i>Regional Chief of Agency (FEICOM/S.W. R)</i>	
	TONG GEROG E	<i>Regional President (UCCC/S.W. R)</i>	
	NGO LEMBE NDJAH CARINE	<i>Pay Master General (S.W.R)</i>	
		<i>All Divisional Delegates, MINEPAT (S.W.R)</i>	
		<i>All Service Heads for Local Development at the Divisional Offices (S.W.R)</i>	
OU	Mr BELINGA IYAWA Mathieu	<i>le Chef de Division du Développement Régional, représentant du Gouverneur de la Région de l'Ouest</i>	Chef d'Equipe
	Monsieur AFANE FONON Jean Didier	<i>le Coordonnateur de Zenü Network, représentant de la Société Civile</i>	Chef d'Equipe Adjoint
	Mr MEGOUO Boniface	<i>Le Coordonnateur Régional du PNDP Ouest</i>	Rapporteur N°1
	Mr WANGBARA DJONDANDI	<i>Le Responsable Régional Suivi Evaluation du PNDP Ouest</i>	Rapporteur N°2
	Mr FANKAM DJOUMESSI Louis Roger Serge	<i>Le Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de l'Ouest</i>	Membres
	Mr SAKEM NNOKE Barthélémy	<i>Le Chef d'Agence Régionale du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale de l'Ouest</i>	

REGIONS	MENBRES	FONCTIONS	QUALITE
		<i>Le Président Régional de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun pour la Région de l'Ouest</i>	
	Mr AFANE FONON Jean Didier	<i>Le Trésorier Payeur Général de Bafoussam</i>	
		<i>Les Délégués Départementaux de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de l'Ouest</i>	
		<i>Les Chefs de Service du Développement Local des Préfectures de l'Ouest</i>	

Dans les annexes 2 à 6, les chiffres représentent le nombre de communes évaluées pour une modalité donnée d'un critère dans un domaine.

Annexe 2 : Evaluation de la gestion budgétaire et comptable

Région	Nombre de communes évaluées	Production du Compte Administratif et du Compte de Gestion				Existence et tenue effective des livres comptables homologués						Bonne Utilisation de SIM_Ba par la commune dans la gestion comptable et budgétaire									
		Compte Administratif		Compte de gestion		Auprès de l'ordonnateur			Auprès du Receveur Municipal			Production du compte administratif à partir de Sim_ba		Production du compte de gestion à partir de Sim_ba		Production des états de synthèse exigibles mensuellement et annuellement de 2018					
		OUI	NON	OUI	NON	0	1 à 2	3	0	1 à 2	3	OUI	NON	OUI	NON	0 trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	
AD	20	16	4	14	6	4	15	1	2	8	10	14	6	13	7	6	0	0	1	13	
CE	70	54	16	50	20	35	31	4	31	22	17	28	42	33	37	64	0	0	0	6	
EN	47	31	16	26	21	16	26	5	8	24	15	23	24	23	24	28	0	0	0	19	
ES	33	27	6	24	9	7	21	5	11	10	12	17	16	18	15	19	1	2	2	9	
LT	31	22	9	20	11	10	15	6	10	13	8	14	17	12	19	20	1	0	1	9	
NO	21	21	0	20	1	4	14	3	0	8	13	14	7	15	6	2	0	0	0	19	
NW	28	22	6	22	6	15	6	7	6	10	12	22	6	22	6	2	0	0	0	26	
OU	40	32	8	28	12	5	24	11	4	16	20	14	26	14	26	34	0	0	0	6	
SU	28	12	16	12	16	2	14	12	3	6	19	10	18	9	19	9	1	0	1	17	
SW	26	17	9	17	9	9	9	8	4	10	12	10	16	6	20	19	0	0	0	7	
Total général	344	254	90	233	111	107	175	62	79	127	138	166	178	165	179	203	3	2	5	131	

Evaluation de la gestion budgétaire et comptable (Suite)

Région	Nombre de communes évaluées	Exécution du budget d'investissement de l'année 2018 de la commune (y compris les crédits transférés et autres subventions et dotations)				Mobilisation des recettes fiscales propres de la commune pour l'année 2018																	
		Taux d'exécution du budget d'investissement (0;1;2;3)				Taux de mobilisation des recettes propres hors CAC et autres impots soumis à péréquation					Proportion des recettes propres hors CAC dans le CA et autres impots soumis à péréquation					Variation du taux de mobilisation des recettes propres							
		Moins de 50%	]50%-70%]	]70%-80%]	plus de 80%	Moins de 10%	]10% - 15%]	]15%-30%]	]30%-50%]	]50%-70%]	Plus de 70%	Moins de 5%	]5% - 10%]	]10%-15%]	]15%-20%]	]20%-30%]	plus de 30%	Moins de 10%	]10% - 20%]	]20%-30%]	]30%-40%]	]40%-50%]	Plus de 50%
AD	20	6	11	1	2	3	0	5	8	2	2	3	3	0	4	0	10	14	0	2	1	1	2

Région	Nombre de communes évaluées	Exécution du budget d'investissement de l'année 2018 de la commune (y compris les crédits transférés et autres subventions et dotations)				Mobilisation des recettes fiscales propres de la commune pour l'année 2018																	
		Taux d'exécution du budget d'investissement (0;1;2;3)				Taux de mobilisation des recettes propres hors CAC et autres impots soumis à péréquation						Proportion des recettes propres hors CAC dans le CA et autres impots soumis à péréquation						Variation du taux de mobilisation des recettes propres					
		Moins de 50%	]50%-70%]	]70%-80%]	plus de 80%	Moins de 10%	]10% - 15%]	]15%-30%]	]30%-50%]	]50%-70%]	Plus de 70%	Moins de 5%	]5% - 10%]	]10%-15%]	]15%-20%]	]20%-30%]	plus de 30%	Moins de 10%	]10% - 20%]	]20%-30%]	]30%-40%]	]40%-50%]	Plus de 50%
CE	70	47	17	2	4	19	2	7	13	15	14	16	0	1	4	7	42	46	3	5	5	4	7
EN	47	33	8	2	4	17	0	8	14	5	3	23	6	1	0	2	15	41	2	0	0	1	3
ES	33	25	6	1	1	11	3	5	7	3	4	15	5	4	3	4	2	22	1	1	0	0	9
LT	31	21	6	1	3	9	2	3	6	7	4	9	1	2	1	3	15	24	1	4	1	0	1
NO	21	8	10	1	2	0	0	4	9	5	3	0	1	0	1	4	15	16	1	2	0	0	2
NW	28	21	5	0	2	6	2	5	8	5	2	8	8	4	4	1	3	21	3	0	1	0	3
OU	40	27	11	2	0	8	1	6	13	6	6	11	11	8	3	4	3	30	2	1	2	0	5
SU	28	22	6	0	0	17	1	0	1	4	5	17	0	0	0	3	8	19	0	3	2	2	2
SW	26	20	2	1	3	10	0	4	4	4	4	12	3	3	3	4	1	23	1	2	0	0	0
Total général	344	230	82	11	21	100	11	47	83	56	47	114	38	23	23	32	114	256	14	20	12	8	34

Evaluation de la gestion budgétaire et comptable (Suite et fin)

Région	Nombre de communes évaluées	Mobilisation des financements auprès des autres sources			
		Part du financement des partenaires identifiés (Etat et Etablissement Public exclus) sur le Compte Administratif de la Commune (0;1;2;3)			
		Moins de 1%	]1%-5%]	]5%-10%]	Plus de 10%
AD	20	11	2	3	4
CE	70	63	5	2	
EN	47	43	1	1	2
ES	33	26	1	0	6
LT	31	28	2	0	1
NO	21	20	0	0	1
NW	28	22	4	2	
OU	40	35	2	2	1
SU	28	25	0	1	2
SW	26	16	6	3	1
Total général	344	289	23	14	18

Source : Données des ETR

Annexe 3 : Evaluation de la gouvernance/transparence

Région	Nbre de communes évaluées	Présence du Maire et du Personnel clé de la commune pendant l'évaluation					Tenue des conseils municipaux (Sessions budgétaire et du Compte administratif) dans les délais réglementaires			Rédaction du rapport annuel d'exécution des projets		Existence d'un dispositif de maintenance et d'entretien du cadre et du matériel de travail du personnel communal et d'un environnement sain autour de la Mairie					Mise en place d'un dispositif de classement et d'archivage des documents				Diffusion du budget communal et du compte administratif auprès des populations			
							Nombre de sessions du Conseil municipal tenues dans l'année et dans les délais réglementaires (0;1;2)			Existence d'un rapport annuel d'exécution des projets		Un dispositif de maintenance et d'entretien par type de commodité est mis en place					Existence d'un dispositif de classement des documents dans les services de la commune		Effectivité de l'archivage au sein de la commune		Outils utilisés et/ou Productions réalisés au cours de l'année 2018 (0;1;3;4)			
		Maire	SG	RM	CCD	Responsable de services/ CCF	Aucune	1	2	OUI	NON	Matériel informatique	Matériel roulant	Existence et propreté des toilettes	Propreté de la cour et des alentours	Propreté des locaux	OUI	NON	OUI	NON	Aucun outil utilisé	1 à 2 outil(s) utilisés(s)	3 à 5 outils utilisés	6 et plus de 6 outils utilisés
AD	20	19	20	18	19	20	7	6	7	11	9	11	17	18	20	19	19	1	8	12	2	6	11	1
CE	70	63	65	54	66	70	47	14	9	31	39	43	39	56	66	65	67	3	17	53	1	32	30	7
EN	47	44	42	41	41	47	30	17	0	17	30	24	25	36	38	38	43	4	15	32	5	23	14	5
ES	33	31	30	28	32	33	20	8	5	21	12	22	27	27	30	33	33	0	29	4	3	6	18	6
LT	31	25	30	24	29	31	20	6	5	22	9	12	10	23	29	27	29	2	6	25	4	14	12	1
NO	21	19	19	18	20	21	4	9	8	19	2	13	18	18	18	17	16	5	10	11		10	9	2
NW	28	20	22	22	21	28	12	6	10	16	12	0	0	0	0	0	0	28	0	28	1	7	14	6
OU	40	35	38	36	37	40	25	10	5	28	12	28	27	31	32	38	39	1	24	16	6	14	15	5
SU	28	26	28	23	26	28	23	5	0	17	11	21	22	25	26	27	26	2	15	13	3	6	13	6
SW	26	20	23	18	23	26	17	2	7	14	12	10	6	15	18	18	15	11	10	16	13	9	3	1
Total général	344	302	317	282	314	344	205	83	56	196	148	184	191	249	277	282	287	57	134	210	38	127	139	40

Evaluation de la gouvernance/transparence (suite)

Région	Nbre de communes évaluées	Fonctionnement du Comité Technique Communal de Suivi du BIP			Cohérence entre les Investissements financés sur fonds propres par la commune et le PCD		Fonctionnement du Comité de Suivi du PCD			Dépôt régulier des états financiers de la commune auprès des Institutions habilitées (Trésor, Chambre des comptes)										Non redevabilité fiscale de la Commune pour l'année 2018	
		Nombre de sessions du Comité communal de suivi du BIP tenues au cours de l'année 2018			Proportion du montant des investissements communaux réalisés sur ressources propres de l'année 2018 qui sont issus du PCD (%)		Nombre de sessions du Comité de suivi du PCD tenues au cours de l'année 2018			Dépôt mensuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list (au plus tard le 05 du mois)			Dépôt annuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list			Dépôt du Compte de Gestion (pièces et chiffres) de l'année 2018 à la Chambre des Comptes (au plus tard le 31 mai 2019)		Reversement par la commune des impôts et taxes de l'année 2018			
		Session non tenue	1 à 2 session(s) tenue(s)	3 à 4 sessions tenues	Moins de 90%	Au moins 90%	Session non tenue	1 à 2 session(s) tenue(s)	3 à 4 sessions tenues	Oui, dans les délais	Oui, hors délais	Pas de dépôt ou dépôt partiel	Oui, dans les délais	Oui, hors délais	Pas de dépôt ou dépôt partiel	OUI	NON	OUI	NON		
AD	20	6	5	9	9	11	13	1	6	16	0	4	5	0	15	2	18	15	5		
CE	70	33	9	28	64	6	42	14	14	3	3	64	3	2	65	1	69	35	35		
EN	47	19	5	23	39	8	32	7	8	9	14	24	6	2	39	0	47	35	12		
ES	33	9	5	19	26	7	21	3	9	3	3	27	10	2	21	2	31	17	16		
LT	31	1	8	22	26	5	19	6	6	7	2	22	3	1	27	2	29	15	16		
NO	21	7	1	13	8	13	7	3	11	3	15	3	5	0	16	4	17	10	11		
NW	28	8	3	17	22	6	15	3	10	16	10	2	3	0	25	1	27	9	19		
OU	40	10	14	16	23	17	16	3	21	7	1	32	3	0	37	5	35	19	21		
SU	28	8	1	19	23	5	14	5	9	7	11	10	7	3	18	2	26	8	20		
SW	26	9	4	13	20	6	19	2	5	3	10	13	6	5	15	1	25	9	17		

Evaluation de la gouvernance/transparence (suite et fin)

Région	Nbre de communes évaluées	Non redevabilité de la Commune envers la CNPS pour l'année 2018		Prise en compte des dettes fiscale, sociale, salariale et envers les tiers dans la comptabilité de la Commune		Niveau de mise en œuvre de l'organigramme de la commune conformément à l'organigramme-type élaboré par le MINATD					Développement du partenariat public-privé et de la coopération décentralisée			
		Concordance entre le nombre de mois de salaires payés et le nombre de mois de reversement des cotisations sociales reversées à la CNPS en 2018		Inscription des dettes sociale, fiscale et fournisseurs dans la comptabilité		Existence d'un organigramme inspiré de l'organigramme-type du MINATD dans la Commune		Niveau de mise en œuvre de l'organigramme adopté de la Commune			Accord(s) de partenariat public-privé conclu(s)		Accord(s) de partenariat conclu(s) avec les organismes publics	
		OUI	NON	Oui	Non	Oui	Non	Moins de 50%	[50% à 75%]	]75% à 100%]	Oui	Non	Oui	Non
AD	20	13	7	16	4	20	0	2	3	15	13	7	11	9
CE	70	35	35	41	29	51	19	33	18	19	38	32	23	47
EN	47	33	14	35	12	37	10	18	14	15	22	25	18	29
ES	33	16	17	21	12	27	6	10	10	13	25	8	19	14
LT	31	19	12	17	14	24	7	12	2	17	13	18	6	25
NO	21	20	1	21		17	4	8	1	12	18	3	11	10
NW	28	15	13	24	4	22	6	8	5	15	15	13	10	18
OU	40	22	18	24	16	36	4	7	9	24	27	13	24	16
SU	28	18	10	23	5	26	2	4	8	16	22	6	12	16
SW	26	8	18	10	16	18	8	11	0	15	12	14	5	21
Total général	344	199	145	232	112	278	66	113	70	161	205	139	139	205

Source : Données des ETR

Annexe 4 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP

Région	Nbre de communes évaluées	Consommation de l'allocation PNDP III									Mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages dans la commune							
		Taux de mobilisation (Virements effectués) de l'allocation				Taux de décaissement (Paielements effectués) de l'allocation					Taux de fonctionnalité des ouvrages financés par le PNDP dans la commune				Taux de fonctionnalité des Comités de Gestion (COGES)			
		Moins de 50%	]50%-70%]	]70%-80%]	Plus de 80%	Moins de 25%	[25% - 50%]	]50%-70%]	]70%-80%]	Plus de 80%	Moins de 25%	[25% - 50%]	]50% - 75%]	]75% - 100%]	Moins de 25%	[25% - 50%]	]50% - 75%]	]75% - 100%]
AD	20	1	0	1	18	0	2	1	3	14	0	0	2	18	8	0	0	12
CE	70	27	9	10	24	54	12	3	1	0	12	3	10	45	32	4	6	28
EN	47	1	4	9	33	1	11	23	5	7	4	0	3	40	21	7	9	10
ES	33	7	5	0	21	5	7	7	3	11	2	2	4	25	17	6	3	7
LT	31	19	7	2	3	20	8	2	0	1	12	1	4	14	27	0	1	3
NO	21	1	4	5	11	2	6	3	4	6	2	1	1	17	7	2	0	12
NW	28	9	7	4	8	11	6	4	3	4	5	0	2	21	18	0	1	9
OU	40	15	5	5	15	17	4	1	8	10	3	1	7	29	32	3	3	2
SU	28	12	6	3	7	12	6	6	2	2	6	1	7	14	7	5	6	10
SW	26	17	6	2	1	17	8	1	0	0	14	0	1	11	16	0	3	7
Total général	344	109	53	41	141	139	70	51	29	55	60	9	41	234	185	27	32	100

Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP (suite et fin)

Région	Nbre de communes évaluées	Existence d'un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi des solutions endogènes				Contribution effective des CCD et CCF au fonctionnement de la commune				Bonne utilisation du PRO_ADP par la commune			
		Mise en place d'un dispositif de suivi des solutions endogènes		Existence d'un personnel communal dédié à l'animation communautaire		Elaboration, validation et mise en œuvre d'un plan de travail, production des rapports périodiques des activités du CCD		Contribution effective du Cadre Communal Financier recruté avec l'appui du PNDP à l'accroissement des ressources propres de la commune		Production des états à jour sur les interfaces Généralités, Institution Communale, Mise en œuvre du PCD, Services de Base et Ressources Naturelles		Conformité entre la délibération du Conseil Municipal approuvée par le Préfet et validant le PIA 2018 et le PIA produit sur PRO_ADP séance tenante	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
AD	20	7	13	11	9	15	5	14	6	6	14	15	5
CE	70	19	51	25	45	28	42	20	50	19	51	13	57
EN	47	13	34	17	30	27	20	23	24	26	21	27	20
ES	33	16	17	28	5	25	8	26	7	21	12	19	14
LT	31	10	21	6	25	13	18	12	19	16	15	12	19
NO	21	12	9	12	9	17	4	18	3	13	8	11	10
NW	28	15	13	10	18	17	11	19	9	22	6	12	16
OU	40	15	25	16	24	19	21	19	21	28	12	12	28
SU	28	17	11	17	11	17	11	15	13	23	5	14	14
SW	26	11	15	8	18	13	13	11	15	5	21	7	19
Total général	344	135	209	150	194	191	153	177	167	179	165	142	202

Source : Données des ETR

Annexe 5 : Liste des communes n'ayant pas participé à l'évaluation au Guichet Performance 2019

RÉGIONS	NOMBRE DE COMMUNES	COMMUNES N'AYANT PAS PARTICIPÉES	NOMBRE
Adamaoua	21	Mayo Darle	1
Littoral	34	Douala 1 ^{er} , Édéa 1 ^{er} , Mouanko	3
Centre	70		
Sud	29	Ambam	1
Nord-Ouest	34	Fundong, Njinikom, Bafut, Ako, Wum, Benakuma	6
Sud-Ouest	31	Kumba 1, Idabato, Isanguele, Kombo abedimo, kombo Itindi	5
Total	360	16	16

Source : Données des ETR

Annexe 6 : Classement de performance par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
REGION DE L'ADAMAOUA				
1	AD	Vina	Ngaoundéré II	85,00
2	AD	Djérem	Ngaoundal	84,00
3	AD	Mbéré	Djohong	82,00
4	AD	Djérem	Tibati	81,00
5	AD	Mbéré	Ngaoui	74,00
6	AD	Faro et Déo	Tignère	70,50
7	AD	Vina	Nyambaka	65,00
8	AD	Vina	Bélel	63,50
9	AD	Vina	Ngaoundéré I	63,00
10	AD	Faro et Déo	Kontcha	60,00
11	AD	Mayo-Banyo	Bankim	59,00
12	AD	Mbéré	Meiganga	53,75
13	AD	Vina	Ngaoundéré III	53,00
14	AD	Mbéré	Dir	52,00
15	AD	Vina	Ngan'Ha	51,50
16	AD	Vina	Martap	50,50
17	AD	Vina	Mbé	45,00
18	AD	Faro et Déo	Galim-Tignère	35,00
19	AD	Faro et Déo	Mayo-Baléo	30,00
20	AD	Mayo-Banyo	Banyo	24,50
21	AD	Mayo-Banyo	Mayo-Darlé	0,00
REGION DU CENTRE				
1	CE	NYONG ET SO'O	MBALMAYO	90,00
2	CE	LEKIE	OBALA	82,00
3	CE	MEFOU ET AFAMBA	SOA	73,00
4	CE	MBAM ET INOUBOU	BAFIA	72,50
5	CE	NYONG ET KELLE	NGUIBASSAL	72,00
6	CE	NYONG ET MFOUMOU	AYOS	71,00
7	CE	MBAM ET INOUBOU	DEUK	64,50
8	CE	MEFOU ET AFAMBA	AWAE	64,00
9	CE	HAUTE-SANAGA	NSEM	62,50
10	CE	NYONG ET MFOUMOU	AKONOLINGA	61,50
11	CE	MBAM ET INOUBOU	NITOUKOU	60,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
12	CE	HAUTE-SANAGA	NKOTENG	58,00
13	CE	HAUTE-SANAGA	MBANDJOCK	56,50
14	CE	NYONG ET KELLE	ESEKA	56,00
15	CE	MEFOU ET AKONO	MBANKOMO	52,00
16	CE	MEFOU ET AKONO	BIKOK	50,00
17	CE	MBAM ET INOUBOU	KIIKI	49,00
18	CE	NYONG ET SO'O	NGOMEDZAP	49,00
19	CE	NYONG ET SO'O	DZENG	48,50
20	CE	NYONG ET SO'O	MENGUEME	47,75
21	CE	NYONG ET SO'O	AKOEMAN	47,00
22	CE	HAUTE-SANAGA	LEMBE-YEZOUN	46,75
23	CE	HAUTE-SANAGA	MINTA	46,00
24	CE	MEFOU ET AFAMBA	ESSE	45,00
25	CE	MBAM ET KIM	MBANGASSINA	44,50
26	CE	MEFOU ET AFAMBA	AFANLOUM	44,00
27	CE	MBAM ET INOUBOU	BOKITO	43,00
28	CE	MBAM ET KIM	NGORO	42,00
29	CE	MEFOU ET AFAMBA	OLANGUINA	42,00
30	CE	MBAM ET KIM	YOKO	41,75
31	CE	HAUTE-SANAGA	NANGA-EBOKO	41,50
32	CE	LEKIE	EBEBDA	41,00
33	CE	MBAM ET INOUBOU	OMBESSA	40,00
34	CE	MEFOU ET AKONO	AKONO	39,50
35	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 3	35,00
36	CE	MEFOU ET AFAMBA	NKOLAFAMBA	39,00
37	CE	MEFOU ET AKONO	NGOUMOU	38,00
38	CE	NYONG ET MFOUMOU	KOBDOMBO	37,00
39	CE	NYONG ET KELLE	NGOG-MAPUBI	36,75
40	CE	NYONG ET KELLE	BONDJOCK	36,50
41	CE	MBAM ET INOUBOU	KON YAMBETTA	36,00
42	CE	NYONG ET KELLE	MAKAK	36,00
43	CE	MEFOU ET AFAMBA	MFOU	36,00
44	CE	LEKIE	EVODOULA	35,75

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
45	CE	NYONG ET SO'O	NKOLMETET	34,50
46	CE	NYONG ET KELLE	MESSONDO	34,00
47	CE	LEKIE	MONATELE	32,75
48	CE	MBAM ET KIM	NTUI	30,00
49	CE	NYONG ET KELLE	BOT MAKAK	29,75
50	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 5	26,00
51	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 2	24,00
52	CE	LEKIE	ELIG-MFOMO	27,00
53	CE	LEKIE	BATCHENGA	26,75
54	CE	NYONG ET MFOUMOU	MENGANG	26,75
55	CE	MEFOU ET AFAMBA	EDZENDOUAN	26,00
56	CE	NYONG ET KELLE	DIBANG	24,75
57	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 4	19,75
58	CE	HAUTE-SANAGA	BIBEY	22,00
59	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 6	20,75
60	CE	MBAM ET KIM	NGAMBE-TIKAR	21,75
61	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 7	16,75
62	CE	NYONG ET MFOUMOU	ENDOM	20,75
63	CE	MBAM ET INOUBOU	NDIKINIMEKI	20,00
64	CE	NYONG ET KELLE	MATOMB	19,50
65	CE	LEKIE	SA'A	19,00
66	CE	LEKIE	OKOLA	16,75
67	CE	LEKIE	LOBO	16,00
68	CE	MBAM ET INOUBOU	MAKENENE	15,00
69	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 1	11,25
70	CE	NYONG ET KELLE	BIYOUHA	5,50
REGION DU CENTRE				
1	EN	MAYO-SAVA	TOKOMBERE	91,00
2	EN	MAYO-DANAY	YAGOUA	81,50
3	EN	MAYO-DANAY	GUEME	74,50
4	EN	DIAMARE	NDOUKOULA	70,00
5	EN	DIAMARE	BOGO	62,00
6	EN	MAYO TSANAGA	MOGODE	62,00
7	EN	MAYO TSANAGA	BOURHA	61,50
8	EN	MAYO-DANAY	TCHATIBALI	60,50
9	EN	MAYO-DANAY	KAR-HAY	58,50
10	EN	MAYO-KANI	DZIGUILAO	55,75

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
11	EN	MAYO-DANAY	DATCHEKA	55,25
12	EN	LOGONE ET CHARI	LOGONE BIRNI	54,00
13	EN	MAYO-DANAY	WINA	53,00
14	EN	MAYO-DANAY	GUERE	52,75
15	EN	MAYO-DANAY	KALFOU	52,25
16	EN	LOGONE ET CHARI	HILE ALIFA	51,75
17	EN	MAYO TSANAGA	MOKOLO	50,00
18	EN	MAYO-KANI	KAELE	49,50
19	EN	MAYO TSANAGA	ROUA	47,00
20	EN	LOGONE ET CHARI	GOULFEY	46,75
21	EN	MAYO TSANAGA	MOZOGO	46,50
22	EN	MAYO-DANAY	GOBO	44,50
23	EN	MAYO-KANI	MOULVOUDAYE	43,00
24	EN	LOGONE ET CHARI	ZINA	43,00
25	EN	LOGONE ET CHARI	BLANGOUA	42,50
26	EN	MAYO-KANI	MINDIF	42,50
27	EN	MAYO TSANAGA	HINA	42,25
28	EN	LOGONE ET CHARI	KOUSSERI	41,50
29	EN	MAYO-DANAY	MAGA	41,50
30	EN	MAYO TSANAGA	KOZA	41,00
31	EN	DIAMARE	DARGALA	40,50
32	EN	MAYO-DANAY	KAI-KAI	40,50
33	EN	MAYO-SAVA	MORA	40,50
34	EN	LOGONE ET CHARI	DARAK	39,25
35	EN	MAYO-KANI	MOUTOURWA	38,25
36	EN	DIAMARE	MAROUA I	37,50
37	EN	LOGONE ET CHARI	MAKARY	35,50
38	EN	MAYO-SAVA	KOLOFATA	34,00
39	EN	MAYO-KANI	GUIDIGUIS	32,75
40	EN	DIAMARE	GAZAWA	28,50
41	EN	MAYO-KANI	TOULOUM	27,25
42	EN	DIAMARE	PETTE	19,50
43	EN	LOGONE ET CHARI	FOTOKOL	18,00
44	EN	DIAMARE	MAROUA II	16,00
45	EN	DIAMARE	MERI	14,50
46	EN	DIAMARE	MAROUA III	13,00
47	EN	LOGONE ET CHARI	WAZA	11,00
REGION DE L'EST				
1	ES	LOM ET DJEREM	GAROUA-BOULAI	81,00
2	ES	HAUT-NYONG	LOMIE	77,00
3	ES	KADEY	KENTZOU	72,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
4	ES	HAUT-NYONG	MBOMA	70,00
5	ES	HAUT-NYONG	MINDOUROU	66,75
6	ES	HAUT-NYONG	NGUELEMENDOUKA	66,50
7	ES	HAUT-NYONG	SOMALOMO	66,50
8	ES	BOUMBA ET NGOKO	SALAPOUMBE	65,00
9	ES	KADEY	MBANG	64,00
10	ES	LOM ET DJEREM	DIANG	63,75
11	ES	HAUT-NYONG	ANGOSSAS	63,50
12	ES	KADEY	NDELELE	63,00
13	ES	LOM ET DJEREM	BERTOUA I	52,50
14	ES	BOUMBA ET NGOKO	MOLOUNDOU	61,00
15	ES	LOM ET DJEREM	NGOURA	59,50
16	ES	HAUT-NYONG	DOUME	59,00
17	ES	BOUMBA ET NGOKO	YOKADOUMA	52,75
18	ES	KADEY	KETTE	52,50
19	ES	HAUT-NYONG	MESSAMENA	52,00
20	ES	HAUT-NYONG	NGOYLA	51,00
21	ES	HAUT-NYONG	MESSOK	47,00
22	ES	KADEY	NGUELEBOK	45,75
23	ES	KADEY	OULI	45,75
24	ES	HAUT-NYONG	ABONG-MBANG	43,00
25	ES	LOM ET DJEREM	BELABO	40,25
26	ES	LOM ET DJEREM	BERTOUA II	31,00
27	ES	HAUT-NYONG	DOUMINTANG	38,00
28	ES	KADEY	BATOURI	37,75
29	ES	HAUT-NYONG	ATOK	35,75
30	ES	LOM ET DJEREM	BETARE-OYA	35,00
31	ES	BOUMBA ET NGOKO	GARI-GOMBO	32,00
32	ES	HAUT-NYONG	DIMAKO	29,75
33	ES	LOM ET DJEREM	MANDJOU	29,75
REGION DU LITTORAL				
1	LT	Moungo	Dibombari	75,25
2	LT	Sanaga Maritime	Ngwei	72,00
3	LT	Wouri	Douala 2	61,00
4	LT	Moungo	Nkongsamba 2	57,00
5	LT	Sanaga Maritime	Pouma	65,00
6	LT	Moungo	Loum	63,50
7	LT	Sanaga Maritime	Ndom	61,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
8	LT	Moungo	Melong	52,00
9	LT	Wouri	Douala 4	44,75
10	LT	Sanaga Maritime	Ngambe	50,00
11	LT	Moungo	Nkongsamba 3	40,00
12	LT	Moungo	Bonaléa	48,00
13	LT	Wouri	Douala 6	38,00
14	LT	Moungo	Ebone	38,25
15	LT	Moungo	Bare	38,00
16	LT	Sanaga Maritime	Nyanon	37,75
17	LT	Wouri	Douala 5	35,00
18	LT	Moungo	Nkongsamba 1	33,50
19	LT	Moungo	Manjo	35,75
20	LT	Wouri	Douala 3	31,75
21	LT	Moungo	Mbanga	34,00
22	LT	Nkam	Yingui	29,75
23	LT	Sanaga Maritime	Edéa 2	21,00
24	LT	Moungo	Penja	25,50
25	LT	Moungo	Mombo	24,75
26	LT	Sanaga Maritime	Dizangue	24,50
27	LT	Nkam	Yabassi	24,50
28	LT	Nkam	Ndobian	23,50
29	LT	Sanaga Maritime	Dibamba	22,50
30	LT	Nkam	Nkondjock	17,00
31	LT	Sanaga Maritime	Massok	15,50
32	LT	Wouri	Douala 1	0,00
33	LT	Sanaga Maritime	Edéa 1	0,00
34	LT	Sanaga Maritime	Mouanko	0,00
REGION DU NORD				
1	NO	Bénoué	Baschéo	92,00
2	NO	Bénoué	Pitoa	90,00
3	NO	Bénoué	Touroua	79,75
4	NO	Bénoué	Garoua 2	79,00
5	NO	Mayo-Rey	Rey-Bouba	79,00
6	NO	Faro	Poli	75,50
7	NO	Mayo-Rey	Madingring	71,00
8	NO	Faro	Béka	70,50
9	NO	Mayo-Louti	Mayo-Oulo	69,00
10	NO	Mayo-Rey	Tcholliré	67,50
11	NO	Mayo-Rey	Touboro	66,00
12	NO	Mayo-Louti	Figuil	64,50
13	NO	Bénoué	Bibémi	63,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
14	NO	Bénoué	Ngong	56,50
15	NO	Mayo-Louti	Guider	54,25
16	NO	Bénoué	Lagdo	46,75
17	NO	Bénoué	Dembo	45,00
18	NO	Bénoué	Barndaké	42,75
19	NO	Bénoué	Garoua 1	39,75
20	NO	Bénoué	Garoua 3	38,25
21	NO	Bénoué	Gaschiga	23,00
REGION DU NORD-OUEST				
1	NW	Bui	Elak Oku	69,00
2	NW	Momo	Mbengwi	65,00
3	NW	Donga Mantung	Ndu	64,00
4	NW	Bui	Jakiri	64,00
5	NW	Ngoketunjia	Ndop	63,00
6	NW	Donga Mantung	Nwa	61,00
7	NW	Menchum	Zhoa	61,00
8	NW	Ngoketunjia	Balikumbat	58,50
9	NW	Bui	Kumbo	58,00
10	NW	Bui	Mbiame	50,75
11	NW	Ngoketunjia	Babessi	52,00
12	NW	Mezam	Bamenda I	43,00
13	NW	Donga Mantung	Misaje	52,50
14	NW	Mezam	Bamenda II	40,00
15	NW	Mezam	Santa	48,00
16	NW	Boyo	Belo	46,75
17	NW	Momo	Andek	40,00
18	NW	Momo	Njikwa	41,50
19	NW	Boyo	Fonfuka	39,75
20	NW	Mezam	Tubah	39,00
21	NW	Bui	Nkor	35,75
22	NW	Donga Mantung	Nkambe	31,75
23	NW	Mezam	Bamenda III	24,50
24	NW	Momo	Widikum Boffe	29,75
25	NW	Momo	Batibo	21,25
26	NW	Bui	Nkum	20,25
27	NW	Menchum	Furu Awa	15,25
28	NW	Mezam	Bali	12,50
29	NW	Donga Mantung	Ako	0,00
30	NW	Mezam	Bafut	0,00
31	NW	Menchum	Benakuma	0,00
32	NW	Boyo	Fundong	0,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
33	NW	Boyo	Njinikom	0,00
34	NW	Menchum	Wum	0,00
REGION DE L'OUEST				
1	OU	MIFI	BAFOUSSAM I	87,00
2	OU	MIFI	BAFOUSSAM II	77,00
3	OU	HAUTS-PLATEAUX	BAMENDJOU	73,00
4	OU	HAUTS-PLATEAUX	BATIE	71,00
5	OU	HAUTS-PLATEAUX	BANGOU	69,00
6	OU	KOUNG-KHI	BAYANGAM	68,00
7	OU	BAMBOUTOS	GALIM	68,00
8	OU	MENOUA	NKONG-ZEM	65,50
9	OU	KOUNG-KHI	PETE BANDJOUN	64,00
10	OU	HAUT-NKAM	KEKEM	63,00
11	OU	NOUN	KOUPOTAMO	62,00
12	OU	BAMBOUTOS	BABADJOU	57,50
13	OU	MENOUA	FOKOUÉ	57,50
14	OU	HAUTS-PLATEAUX	BAHAM	57,00
15	OU	KOUNG-KHI	DEMDENG	55,75
16	OU	NOUN	MASSANGAM	55,50
17	OU	NDE	BANGANGTE	50,00
18	OU	MIFI	BAFOUSSAM 3	49,00
19	OU	BAMBOUTOS	MBOUDA	48,50
20	OU	NOUN	MAGBA	47,50
21	OU	NOUN	FOUMBOT	47,00
22	OU	HAUT-NKAM	BANWA	46,00
23	OU	MENOUA	PENKA-MICHEL	46,00
24	OU	NOUN	KOUTABA	45,50
25	OU	NDE	BASSAMBA	44,75
26	OU	HAUT-NKAM	BANA	43,75
27	OU	HAUT-NKAM	BANKA	43,00
28	OU	NOUN	MALANTOUEN	41,00
29	OU	NOUN	BANGOURAIN	40,75
30	OU	BAMBOUTOS	BATCHAM	36,75
31	OU	NOUN	FOUMBAN	33,00
32	OU	MENOUA	DSCHANG	26,00
33	OU	NOUN	NJIMOM	26,00
34	OU	MENOUA	FONGO-TONGO	23,50
35	OU	NDE	BAZOU	22,50
36	OU	MENOUA	SANTCHOU	21,00
37	OU	NDE	TONGA	20,50
38	OU	HAUT-NKAM	BANDJA	19,75

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
39	OU	HAUT-NKAM	BAFANG	5,75
40	OU	HAUT-NKAM	BAKOU	0,00
REGION DU SUD				
1	SU	Dja et Lobo	Djoum	83,00
2	SU	Mvila	Ngoulemakong	81,50
3	SU	Mvila	Mvangan	81,00
4	SU	Dja et Lobo	Zoétéélé	79,00
5	SU	Océan	Bipindi	77,00
6	SU	Vallée du Ntem	MA'AN	72,00
7	SU	Océan	Akom II	68,75
8	SU	Océan	Lokoundjé	64,00
9	SU	Océan	Mvengue	63,50
10	SU	Dja et Lobo	Oveng	63,00
11	SU	Mvila	Biwong-Bané	62,75
12	SU	Dja et Lobo	Mintom	55,00
13	SU	Océan	Nyété	52,00
14	SU	Mvila	Biwong-Bulu	50,00
15	SU	Océan	Lolodorf	49,00
16	SU	Dja et Lobo	Meyomessi	48,00
17	SU	Océan	Kribi 2ème	36,00
18	SU	Mvila	Ebolowa I	37,00
19	SU	Mvila	Efoulam	44,00
20	SU	Mvila	Mengong	40,50
21	SU	Dja et Lobo	Meyomessala	40,00
22	SU	Océan	Campo	39,00
23	SU	Dja et Lobo	Sangmélina	33,00
24	SU	Mvila	Ebolowa II	23,00
25	SU	Vallée du Ntem	Olamze	32,00
26	SU	Océan	Kribi 1er	18,75
27	SU	Vallée du Ntem	Kyé-Ossi	18,50
28	SU	Dja et Lobo	Bengbis	3,00
29	SU		Ambam	0,00
REGION DU SUD-OUEST				
1	SW	Fako	Limbe I	58,00
2	SW	Kupe/M	Tombel	67,00
3	SW	Kupe/M	Bangem	66,00
4	SW	Manyu	Eyumojock	61,00
5	SW	Kupe/M	Nguti	58,00
6	SW	Meme	Mbonge	55,00
7	SW	Fako	Tiko	54,50
8	SW	Fako	Idenau	49,00

N°	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	SCORE 2019
9	SW	Ndian	Mundemba	43,50
10	SW	Manyu	Tinto	41,00
11	SW	Meme	Konye	39,00
12	SW	Meme	Kumba II	29,75
13	SW	Manyu	Mamfe	35,50
14	SW	Manyu	Akwaya	34,00
15	SW	Ndian	Toko	33,75
16	SW	Meme	Kumba III	25,75
17	SW	Ndian	Bamusso	27,00
18	SW	Fako	Limbe III	15,75
19	SW	Fako	Limbe II	15,00
20	SW	Lebialem	Wabane	24,00
21	SW	Ndian	Dikome Balue	13,50
22	SW	Ndian	Ekondo Titi	22,00
23	SW	Lebialem	Alou	10,75
24	SW	Fako	Muyuka	10,50
25	SW	Fako	Buea	7,75
26	SW	Lebialem	Menji	6,00
27	SW	Ndian	Idabato	0,00
28	SW	Ndian	Isangele	0,00
29	SW	Ndian	Kombo Abedimo	0,00
30	SW	Ndian	Kombo Itindi	0,00
31	SW	Meme	Kumba I	0,00

Source : Données des ETR

Annexe 7 : Classement de progressivité par Région des Communes évaluées au Guichet Performance 2018

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
REGION DE L'ADAMAOUA						
1	AD	Mbéré	Meiganga	0,00	53,75	53,75
2	AD	Faro et Déo	Kontcha	32,25	60,00	27,75
3	AD	Vina	Ngaoundéré II	60,00	85,00	25,00
4	AD	Vina	Nyambaka	47,00	65,00	18,00
5	AD	Mbéré	Ngaoui	57,00	74,00	17,00
6	AD	Vina	Ngaoundéré III	38,00	53,00	15,00
7	AD	Mbéré	Dir	38,00	52,00	14,00
8	AD	Faro et Déo	Tignère	59,00	70,50	11,50
9	AD	Djérem	Ngaoundal	76,00	84,00	8,00
10	AD	Djérem	Tibati	74,00	81,00	7,00
11	AD	Mbéré	Djohong	79,00	82,00	3,00
12	AD	Vina	Bélel	61,00	63,50	2,50
13	AD	Vina	Ngaoundéré I	65,00	63,00	-2,00
14	AD	Vina	Ngan'Ha	55,00	51,50	-3,50
15	AD	Vina	Martap	57,00	50,50	-6,50
16	AD	Mayo-Banyo	Bankim	71,00	59,00	-12,00
17	AD	Faro et Déo	Mayo-Baléo	46,50	30,00	-16,50
18	AD	Faro et Déo	Galim-Tignère	53,00	35,00	-18,00
19	AD	Mayo-Banyo	Mayo-Darlé	23,00	0,00	-23,00
20	AD	Vina	Mbé	70,00	45,00	-25,00
21	AD	Mayo-Banyo	Banyo	55,00	24,50	-30,50
REGION DU CENTRE						
1	CE	NYONG ET SO'O	AKOEMAN	16,00	47,00	31,00
2	CE	MEFOU ET AFAMBA	ESSE	20,00	45,00	25,00
3	CE	MEFOU ET AFAMBA	OLANGUINA	17,00	42,00	25,00
4	CE	MBAM ET KIM	NGORO	18,00	42,00	24,00
5	CE	MBAM ET INOUBOU	NITOUKOU	38,00	60,00	22,00
6	CE	NYONG ET SO'O	MENGUEME	25,75	47,75	22,00
7	CE	NYONG ET KELLE	ESEKA	36,25	56,00	19,75
8	CE	HAUTE-SANAGA	NKOTENG	39,00	58,00	19,00
9	CE	LEKIE	MONATELE	15,00	32,75	17,75
10	CE	MBAM ET INOUBOU	KON YAMBETTA	19,00	36,00	17,00
11	CE	NYONG ET KELLE	MAKAK	19,00	36,00	17,00
12	CE	HAUTE-SANAGA	LEMBE-YEZOUM	30,00	46,75	16,75
13	CE	NYONG ET KELLE	NGOG-MAPUBI	20,00	36,75	16,75

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
14	CE	MBAM ET KIM	MBANGASSINA	29,00	44,50	15,50
15	CE	NYONG ET MFOUMOU	ENDOM	6,00	20,75	14,75
16	CE	HAUTE-SANAGA	NSEM	49,00	62,50	13,50
17	CE	NYONG ET SO'O	MBALMAYO	77,00	90,00	13,00
18	CE	NYONG ET SO'O	NGOMEDZAP	36,25	49,00	12,75
19	CE	MBAM ET KIM	NTUI	18,00	30,00	12,00
20	CE	HAUTE-SANAGA	NANGA-EBOKO	30,00	41,50	11,50
21	CE	NYONG ET MFOUMOU	AKONOLINGA	51,00	61,50	10,50
22	CE	MBAM ET INOUBOU	KIIKI	40,00	49,00	9,00
23	CE	MEFOU ET AKONO	NGOUMOU	29,00	38,00	9,00
24	CE	LEKIE	ELIG-MFOMO	18,00	27,00	9,00
25	CE	MBAM ET KIM	YOKO	34,00	41,75	7,75
26	CE	MBAM ET INOUBOU	BAFIA	65,00	72,50	7,50
27	CE	MBAM ET INOUBOU	DEUK	57,00	64,50	7,50
28	CE	MBAM ET INOUBOU	BOKITO	36,00	43,00	7,00
29	CE	MEFOU ET AFAMBA	EDZENDOUAN	20,00	26,00	6,00
30	CE	HAUTE-SANAGA	BIBEY	16,00	22,00	6,00
31	CE	HAUTE-SANAGA	MBANDJOCK	51,00	56,50	5,50
32	CE	HAUTE-SANAGA	MINTA	42,00	46,00	4,00
33	CE	NYONG ET MFOUMOU	KOBDOMBO	33,00	37,00	4,00
34	CE	LEKIE	BATCHENGA	23,00	26,75	3,75
35	CE	NYONG ET MFOUMOU	MENGANG	23,00	26,75	3,75
36	CE	LEKIE	OBALA	79,00	82,00	3,00
37	CE	NYONG ET KELLE	NGUIBASSAL	70,00	72,00	2,00
38	CE	MBAM ET INOUBOU	MAKENENE	13,00	15,00	2,00
39	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 5	28,00	26,00	1,44
40	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 4	24,50	19,75	-0,89
41	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 6	23,00	20,75	-1,06
42	CE	NYONG ET SO'O	DZENG	50,00	48,50	-1,50
43	CE	NYONG ET KELLE	BONDJOCK	38,00	36,50	-1,50
44	CE	NYONG ET SO'O	NKOLMETET	36,00	34,50	-1,50
45	CE	NYONG ET MFOUMOU	AYOS	74,00	71,00	-3,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
46	CE	LEKIE	EBEBDA	44,00	41,00	-3,00
47	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 3	42,25	35,00	-3,03
48	CE	NYONG ET KELLE	MATOMB	23,00	19,50	-3,50
49	CE	LEKIE	EVODOULA	40,00	35,75	-4,25
50	CE	NYONG ET KELLE	BOT MAKAK	34,00	29,75	-4,25
51	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 7	27,00	16,75	-5,28
52	CE	MEFOU ET AFAMBA	SOA	79,00	73,00	-6,00
53	CE	MEFOU ET AFAMBA	AWAE	70,00	64,00	-6,00
54	CE	MEFOU ET AFAMBA	NKOLAFAMBA	47,00	39,00	-8,00
55	CE	MEFOU ET AKONO	BIKOK	58,25	50,00	-8,25
56	CE	LEKIE	LOBO	25,00	16,00	-9,00
57	CE	NYONG ET KELLE	MESSONDO	44,00	34,00	-10,00
58	CE	MBAM ET INOUBOU	OMBESSA	52,00	40,00	-12,00
59	CE	MEFOU ET AKONO	AKONO	52,00	39,50	-12,50
60	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 1	28,00	11,25	-13,94
61	CE	MEFOU ET AKONO	MBANKOMO	69,00	52,00	-17,00
62	CE	MEFOU ET AFAMBA	MFOU	54,25	36,00	-18,25
63	CE	MFOUNDI	YAOUNDE 2	48,00	24,00	-19,89
64	CE	MBAM ET INOUBOU	NDIKINIMEKI	40,00	20,00	-20,00
65	CE	NYONG ET KELLE	DIBANG	45,00	24,75	-20,25
66	CE	MBAM ET KIM	NGAMBE-TIKAR	42,00	21,75	-20,25
67	CE	MEFOU ET AFAMBA	AFANLOUM	69,00	44,00	-25,00
68	CE	LEKIE	OKOLA	43,00	16,75	-26,25
69	CE	NYONG ET KELLE	BIYOUHA	37,00	5,50	-31,50
70	CE	LEKIE	SA'A	57,00	19,00	-38,00
REGION DE L'EXTREME-NORD						
1	EN	MAYO-KANI	KAELE	0,00	49,50	49,50
2	EN	MAYO-DANAY	KALFOU	23,00	52,25	29,25
3	EN	LOGONE ET CHARI	HILE ALIFA	24,00	51,75	27,75
4	EN	DIAMARE	PETTE	0,00	19,50	19,50
5	EN	LOGONE ET CHARI	KOUSSERI	24,00	41,50	17,50
6	EN	LOGONE ET CHARI	GOULFEY	33,00	46,75	13,75
7	EN	DIAMARE	MAROUA III	0,00	13,00	13,00
8	EN	MAYO-DANAY	KAR-HAY	46,00	58,50	12,50
9	EN	MAYO-DANAY	YAGOUA	70,00	81,50	11,50
10	EN	MAYO-SAVA	TOKOMBERE	80,00	91,00	11,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
11	EN	MAYO TSANAGA	KOZA	33,00	41,00	8,00
12	EN	DIAMARE	MAROUA II	8,00	16,00	8,00
13	EN	LOGONE ET CHARI	MAKARY	29,00	35,50	6,50
14	EN	MAYO-SAVA	MORA	35,00	40,50	5,50
15	EN	MAYO-DANAY	TCHATIBALI	57,00	60,50	3,50
16	EN	MAYO TSANAGA	MOGODE	59,00	62,00	3,00
17	EN	MAYO-DANAY	DATCHEKA	53,00	55,25	2,25
18	EN	LOGONE ET CHARI	LOGONE BIRNI	52,00	54,00	2,00
19	EN	DIAMARE	NDOUKOULA	69,00	70,00	1,00
20	EN	MAYO-KANI	GUIDIGUIS	33,00	32,75	-0,25
21	EN	MAYO-DANAY	WINA	55,00	53,00	-2,00
22	EN	MAYO-KANI	MOULVOUDAYE	45,00	43,00	-2,00
23	EN	LOGONE ET CHARI	ZINA	45,00	43,00	-2,00
24	EN	MAYO TSANAGA	BOURHA	67,00	61,50	-5,50
25	EN	MAYO TSANAGA	MOKOLO	55,50	50,00	-5,50
26	EN	DIAMARE	MERI	20,00	14,50	-5,50
27	EN	MAYO TSANAGA	HINA	48,00	42,25	-5,75
28	EN	MAYO-KANI	MOUTOURWA	44,00	38,25	-5,75
29	EN	MAYO-DANAY	GUEME	83,00	74,50	-8,50
30	EN	LOGONE ET CHARI	DARAK	48,00	39,25	-8,75
31	EN	LOGONE ET CHARI	FOTOKOL	27,00	18,00	-9,00
32	EN	MAYO TSANAGA	ROUA	57,00	47,00	-10,00
33	EN	MAYO-KANI	DZIGUILAO	66,00	55,75	-10,25
34	EN	DIAMARE	DARGALA	52,50	40,50	-12,00
35	EN	LOGONE ET CHARI	BLANGOUA	56,00	42,50	-13,50
36	EN	LOGONE ET CHARI	WAZA	25,00	11,00	-14,00
37	EN	DIAMARE	GAZAWA	43,00	28,50	-14,50
38	EN	DIAMARE	BOGO	78,00	62,00	-16,00
39	EN	MAYO-SAVA	KOLOFATA	51,00	34,00	-17,00
40	EN	MAYO-DANAY	GOBO	62,00	44,50	-17,50
41	EN	MAYO-DANAY	KAI-KAI	59,00	40,50	-18,50
42	EN	MAYO TSANAGA	MOZOGO	66,00	46,50	-19,50
43	EN	MAYO-KANI	TOULOUN	47,00	27,25	-19,75
44	EN	MAYO-KANI	MINDIF	65,00	42,50	-22,50
45	EN	MAYO-DANAY	GUERE	77,00	52,75	-24,25
46	EN	MAYO-DANAY	MAGA	71,00	41,50	-29,50
47	EN	DIAMARE	MAROUA I	71,00	37,50	-33,50
REGION DE L'EST						
1	ES	LOM ET DJEREM	NGOURA	28,00	59,50	31,50
2	ES	HAUT-NYONG	NGUELEMENDOUKA	39,00	66,50	27,50
3	ES	KADEY	MBANG	40,00	64,00	24,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
4	ES	LOM ET DJEREM	DIANG	39,75	63,75	24,00
5	ES	BOUMBA ET NGOKO	SALAPOUMBE	47,00	65,00	18,00
6	ES	LOM ET DJEREM	BERTOUA II	22,25	31,00	17,64
7	ES	KADEY	OULI	31,00	45,75	14,75
8	ES	KADEY	NGUELEBOK	35,00	45,75	10,75
9	ES	HAUT-NYONG	LOMIE	66,50	77,00	10,50
10	ES	LOM ET DJEREM	BELABO	32,00	40,25	8,25
11	ES	HAUT-NYONG	DOUMAITANG	30,00	38,00	8,00
12	ES	LOM ET DJEREM	MANDJOU	22,00	29,75	7,75
13	ES	HAUT-NYONG	MBOMA	63,50	70,00	6,50
14	ES	KADEY	NDELELE	56,50	63,00	6,50
15	ES	KADEY	BATOURI	32,00	37,75	5,75
16	ES	HAUT-NYONG	ATOK	30,00	35,75	5,75
17	ES	LOM ET DJEREM	GAROUA-BOULAI	77,00	81,00	4,00
18	ES	KADEY	KETTE	49,00	52,50	3,50
19	ES	HAUT-NYONG	DIMAKO	27,00	29,75	2,75
20	ES	KADEY	KENTZOU	70,00	72,00	2,00
21	ES	BOUMBA ET NGOKO	GARI-GOMBO	30,00	32,00	2,00
22	ES	HAUT-NYONG	SOMALOMO	66,00	66,50	0,50
23	ES	LOM ET DJEREM	BETARE-OYA	37,00	35,00	-2,00
24	ES	HAUT-NYONG	MINDOUROU	69,00	66,75	-2,25
25	ES	HAUT-NYONG	DOUME	65,00	59,00	-6,00
26	ES	HAUT-NYONG	MESSAMENA	58,00	52,00	-6,00
27	ES	BOUMBA ET NGOKO	YOKADOUMA	60,50	52,75	-7,75
28	ES	HAUT-NYONG	NGOYLA	59,00	51,00	-8,00
29	ES	HAUT-NYONG	MESSOK	56,00	47,00	-9,00
30	ES	BOUMBA ET NGOKO	MOLOUNDOU	73,00	61,00	-12,00
31	ES	LOM ET DJEREM	BERTOUA I	80,00	52,50	-18,50
32	ES	HAUT-NYONG	ANGOSSAS	83,00	63,50	-19,50
33	ES	HAUT-NYONG	ABONG-MBANG	63,25	43,00	-20,25
REGION DU LITTORAL						
1	LT	Wouri	Douala 6	0,00	38,00	42,00
2	LT	Moungo	Nkongsamba 3	15,00	40,00	33,44
3	LT	Wouri	Douala 2	43,00	61,00	28,33
4	LT	Moungo	Nkongsamba 2	41,00	57,00	26,22
5	LT	Sanaga Maritime	Dizangue	0,00	24,50	24,50
6	LT	Sanaga Maritime	Pouma	42,00	65,00	23,00
7	LT	Moungo	Mombo	5,00	24,75	19,75

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
8	LT	Sanaga Maritime	Ngwei	53,00	72,00	19,00
9	LT	Moungo	Nkongsamba 1	19,00	33,50	17,11
10	LT	Moungo	Dibombari	61,00	75,25	14,25
11	LT	Wouri	Douala 4	39,00	44,75	12,83
12	LT	Moungo	Bonaléa	37,00	48,00	11,00
13	LT	Moungo	Loum	53,00	63,50	10,50
14	LT	Moungo	Melong	43,00	52,00	9,00
15	LT	Moungo	Mbanga	26,00	34,00	8,00
16	LT	Nkam	Ndobian	18,00	23,50	5,50
17	LT	Moungo	Bare	33,00	38,00	5,00
18	LT	Sanaga Maritime	Ndom	57,00	61,00	4,00
19	LT	Nkam	Yabassi	22,00	24,50	2,50
20	LT	Moungo	Penja	25,00	25,50	0,50
21	LT	Wouri	Douala 5	37,00	35,00	0,22
22	LT	Sanaga Maritime	Nyanon	39,00	37,75	-1,25
23	LT	Wouri	Douala 3	36,00	31,75	-1,94
24	LT	Sanaga Maritime	Dibamba	25,00	22,50	-2,50
25	LT	Sanaga Maritime	Edéa 2	29,00	21,00	-2,56
26	LT	Sanaga Maritime	Ngambe	55,00	50,00	-5,00
27	LT	Nkam	Nkondjock	25,00	17,00	-8,00
28	LT	Nkam	Yingui	38,00	29,75	-8,25
29	LT	Moungo	Manjo	45,00	35,75	-9,25
30	LT	Sanaga Maritime	Mouanko	12,00	0,00	-12,00
31	LT	Moungo	Ebone	51,00	38,25	-12,75
32	LT	Sanaga Maritime	Edéa 1	17,00	0,00	-17,00
33	LT	Sanaga Maritime	Massok	37,00	15,50	-21,50
34	LT	Wouri	Douala 1	45,00	0,00	-45,00
REGION DU NORD						
1	NO	Mayo-Rey	Tcholliré	35,00	67,50	32,50
2	NO	Mayo-Louti	Mayo-Oulo	39,00	69,00	30,00
3	NO	Mayo-Rey	Madingring	49,00	71,00	22,00
4	NO	Bénoué	Bibémi	46,00	63,00	17,00
5	NO	Mayo-Louti	Guider	39,00	54,25	15,25
6	NO	Bénoué	Garoua 2	64,00	79,00	15,00
7	NO	Faro	Poli	63,00	75,50	12,50
8	NO	Bénoué	Baschéo	81,00	92,00	11,00
9	NO	Mayo-Rey	Rey-Bouba	71,00	79,00	8,00
10	NO	Bénoué	Ngong	51,00	56,50	5,50
11	NO	Bénoué	Pitoa	86,00	90,00	4,00
12	NO	Bénoué	Dembo	41,00	45,00	4,00
13	NO	Mayo-Rey	Touboro	63,00	66,00	3,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
14	NO	Bénoué	Touroua	80,00	79,75	-0,25
15	NO	Bénoué	Barndaké	46,00	42,75	-3,25
16	NO	Faro	Béka	74,00	70,50	-3,50
17	NO	Mayo-Louti	Figuil	69,00	64,50	-4,50
18	NO	Bénoué	Garoua 3	50,00	38,25	-11,75
19	NO	Bénoué	Garoua 1	54,00	39,75	-14,25
20	NO	Bénoué	Lagdo	80,00	46,75	-33,25
21	NO	Bénoué	Gaschiga	68,00	23,00	-45,00
REGION DU NORD-OUEST						
1	NW	Boyo	Belo	0,00	46,75	50,69
2	NW	Momo	Andek	0,00	40,00	44,75
3	NW	Momo	Njikwa	0,00	41,50	44,50
4	NW	Donga Mantung	Misaje	48,00	52,50	7,88
5	NW	Menchum	Zhoa	64,00	61,00	1,75
6	NW	Mezam	Bamenda II	54,00	40,00	1,25
7	NW	Momo	Mbengwi	71,00	65,00	0,50
8	NW	Donga Mantung	Nwa	68,00	61,00	-0,25
9	NW	Menchum	Furu Awa	18,00	15,25	-2,19
10	NW	Donga Mantung	Ndu	73,00	64,00	-3,25
11	NW	Ngoketunjia	Babessi	60,00	52,00	-3,75
12	NW	Ngoketunjia	Ndop	73,00	63,00	-4,50
13	NW	Mezam	Santa	58,00	48,00	-5,25
14	NW	Mezam	Bamenda I	62,00	43,00	-6,00
15	NW	Bui	Mbiame	63,00	50,75	-6,31
16	NW	Boyo	Fonfuka	51,00	39,75	-6,81
17	NW	Bui	Jakiri	77,00	64,00	-8,25
18	NW	Mezam	Bamenda III	44,00	24,50	-8,88
19	NW	Bui	Elak Oku	85,00	69,00	-9,00
20	NW	Momo	Widikum Boffe	48,00	29,75	-14,81
21	NW	Ngoketunjia	Balikumbat	79,00	58,50	-15,75
22	NW	Bui	Kumbo	83,00	58,00	-20,25
23	NW	Donga Mantung	Nkambe	59,00	31,75	-23,56
24	NW	Bui	Nkor	64,00	35,75	-26,06
25	NW	Menchum	Benakuma	30,00	0,00	-30,00
26	NW	Mezam	Bali	45,00	12,50	-31,13
27	NW	Mezam	Tubah	78,00	39,00	-36,38
28	NW	Donga Mantung	Ako	41,25	0,00	-41,25
29	NW	Bui	Nkum	66,00	20,25	-44,06
30	NW	Momo	Batibo	68,00	21,25	-44,44
31	NW	Boyo	Njinikom	58,00	0,00	-58,00
32	NW	Menchum	Wum	65,00	0,00	-65,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
33	NW	Mezam	Bafut	72,00	0,00	-72,00
34	NW	Boyo	Fundong	80,00	0,00	-80,00
REGION DE L'OUEST						
1	OU	MIFI	BAFOUSSAM II	50,00	77,00	27,00
2	OU	MIFI	BAFOUSSAM I	72,00	87,00	15,00
3	OU	KOUNG-KHI	PETE BANDJOUN	49,00	64,00	15,00
4	OU	NOUN	MAGBA	36,00	47,50	11,50
5	OU	BAMBOUTOS	MBOUDA	41,00	48,50	7,50
6	OU	MENOUA	PENKA-MICHEL	39,00	46,00	7,00
7	OU	HAUTS-PLATEAUX	BANGOU	67,00	69,00	2,00
8	OU	KOUNG-KHI	BAYANGAM	66,00	68,00	2,00
9	OU	HAUT-NKAM	BANKA	42,00	43,00	1,00
10	OU	NOUN	NJIMOM	25,00	26,00	1,00
11	OU	HAUT-NKAM	BANA	43,00	43,75	0,75
12	OU	HAUTS-PLATEAUX	BATIE	73,00	71,00	-2,00
13	OU	BAMBOUTOS	GALIM	70,00	68,00	-2,00
14	OU	HAUT-NKAM	BANWA	48,00	46,00	-2,00
15	OU	MENOUA	NKONG-ZEM	70,00	65,50	-4,50
16	OU	MENOUA	FONGO-TONGO	29,00	23,50	-5,50
17	OU	HAUTS-PLATEAUX	BAHAM	63,00	57,00	-6,00
18	OU	NOUN	MALANTOUEN	47,00	41,00	-6,00
19	OU	MENOUA	DSCHANG	32,00	26,00	-6,00
20	OU	BAMBOUTOS	BATCHAM	43,00	36,75	-6,25
21	OU	NOUN	FOUMBAN	42,00	33,00	-9,00
22	OU	MENOUA	FOKOUÉ	67,00	57,50	-9,50
23	OU	NDE	BANGANGTE	60,00	50,00	-10,00
24	OU	NOUN	BANGOURAIN	51,00	40,75	-10,25
25	OU	NOUN	KOUOPTAMO	73,00	62,00	-11,00
26	OU	NOUN	MASSANGAM	69,00	55,50	-13,50
27	OU	HAUTS-PLATEAUX	BAMENDJOU	87,00	73,00	-14,00
28	OU	NOUN	FOUMBOT	61,00	47,00	-14,00
29	OU	KOUNG-KHI	DEMDENG	70,00	55,75	-14,25
30	OU	NDE	BASSAMBA	59,00	44,75	-14,25
31	OU	NDE	TONGA	35,00	20,50	-14,50
32	OU	HAUT-NKAM	BANDJA	35,00	19,75	-15,25
33	OU	HAUT-NKAM	KEKEM	80,00	63,00	-17,00
34	OU	HAUT-NKAM	BAFANG	26,00	5,75	-20,25
35	OU	MENOUA	SANTCHOU	42,00	21,00	-21,00
36	OU	HAUT-NKAM	BAKOU	22,00	0,00	-22,00
37	OU	BAMBOUTOS	BABADJOU	80,00	57,50	-22,50
38	OU	MIFI	BAFOUSSAM 3	78,00	49,00	-29,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
39	OU	NOUN	KOUTABA	77,00	45,50	-31,50
40	OU	NDE	BAZOU	54,00	22,50	-31,50
REGION DU SUD						
1	SU	Vallée du Ntem	MA'AN	11,00	72,00	61,00
2	SU	Mvila	Ebolowa II	0	23,00	32,78
3	SU	Océan	Akom II	44,00	68,75	24,75
4	SU	Mvila	Biwong-Bulu	27,00	50,00	23,00
5	SU	Mvila	Ngoulemakong	59,00	81,50	22,50
6	SU	Mvila	Biwong-Bané	40,75	62,75	22,00
7	SU	Mvila	Mvangan	62,00	81,00	19,00
8	SU	Mvila	Ebolowa I	28,00	37,00	18,22
9	SU	Océan	Bipindi	59,00	77,00	18,00
10	SU	Océan	Lolodorf	35,00	49,00	14,00
11	SU	Océan	Mvengue	50,00	63,50	13,50
12	SU	Océan	Kribi 2ème	34,00	36,00	12,78
13	SU	Océan	Lokoundjé	52,25	64,00	11,75
14	SU	Dja et Lobo	Djoum	72,00	83,00	11,00
15	SU	Dja et Lobo	Meyomessala	31,00	40,00	9,00
16	SU	Océan	Campo	32,00	39,00	7,00
17	SU	Dja et Lobo	Zoétéélé	76,00	79,00	3,00
18	SU	Dja et Lobo	Oveng	60,00	63,00	3,00
19	SU	Vallée du Ntem	Olamze	29,00	32,00	3,00
20	SU	Océan	Nyété	52,00	52,00	0,00
21	SU	Mvila	Efoulam	49,00	44,00	-5,00
22	SU	Mvila	Mengong	46,00	40,50	-5,50
23	SU	Dja et Lobo	Mintom	61,00	55,00	-6,00
24	SU	Océan	Kribi 1er	27,00	18,75	-6,28
25	SU	Dja et Lobo	Sangmélina	51,00	33,00	-18,00
26	SU	Dja et Lobo	Meyomessi	69,00	48,00	-21,00
27	SU	Vallée du Ntem	Kyé-Ossi	40,75	18,50	-31,75
28	SU	Dja et Lobo	Bengbis	41,00	3,00	-38,00
29	SU	Vallée du Ntem	Ambam	39,00	0,00	-39,00
REGION DU SUD-OUEST						
1	SW	Fako	Limbe I	0,00	58,00	67,44
2	SW	Kupe/M	Bangem	0,00	66,00	66,00
3	SW	Ndian	Mundemba	0,00	43,50	43,50
4	SW	Manyu	Tinto	0,00	41,00	41,00
5	SW	Manyu	Akwaya	0,00	34,00	34,00
6	SW	Ndian	Toko	0,00	33,75	33,75
7	SW	Ndian	Bamusso	0,00	27,00	21,00
8	SW	Lebialem	Wabane	0,00	24,00	15,00

N°	Région	Département	Commune	SCORE 2018	SCORE 2019	PROGRESSIVITE
9	SW	Ndian	Dikome Balue	0,00	13,50	13,50
10	SW	Meme	Kumba II	27,00	29,75	10,61
11	SW	Fako	Muyuka	0,00	10,50	10,50
12	SW	Fako	Idenau	42,00	49,00	7,00
13	SW	Lebialem	Menji	0,00	6,00	6,00
14	SW	Meme	Mbonge	50,00	55,00	5,00
15	SW	Manyu	Eyumojock	59,00	61,00	2,00
16	SW	Ndian	Idabato	0,00	0,00	0,00
17	SW	Ndian	Isangele	0,00	0,00	0,00
18	SW	Ndian	Kombo Abedimo	0,00	0,00	0,00
19	SW	Ndian	Kombo Itindi	0,00	0,00	0,00
20	SW	Meme	Kumba I	0,00	0,00	0,00
21	SW	Meme	Kumba III	32,00	25,75	-4,50
22	SW	Kupe/M	Tombel	78,00	67,00	-11,00
23	SW	Kupe/M	Nguti	69,00	58,00	-11,00
24	SW	Fako	Limbe III	32,00	15,75	-14,50
25	SW	Fako	Limbe II	32,00	15,00	-15,89
26	SW	Meme	Konye	55,00	39,00	-16,00
27	SW	Lebialem	Alou	30,00	10,75	-19,25
28	SW	Fako	Tiko	77,00	54,50	-22,50
29	SW	Manyu	Mamfe	61,00	35,50	-25,50
30	SW	Ndian	Ekondo Titi	40,25	22,00	-26,75
31	SW	Fako	Buea	42,00	7,75	-34,25

Source : Données des ETR

Annexe 8 : Grille d'évaluation des communes au Guichet Performance 2019

GRILLE D'EVALUATION DES COMMUNES EN VUE DE LA SELECTION AU GUICHET PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2019

IDENTIFICATION		
1	REGION	
2	DEPARTEMENT	
3	COMMUNE	
4	MONTANT DU CA DE L'ANNEE 2018	

NB : Pour le calcul des proportions/taux, multiplier le résultat de la formule de calcul du ratio utilisée par 100.

I- DOMAINE 1 : GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE (30 points)

1) Critère 1 : Production du compte administratif et du compte de gestion (02 points)

Production du Compte administratif	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Compte Administratif de l'année 2018 adopté par le Conseil Municipal
Note attribuée			

Production du Compte de gestion	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Compte de Gestion de l'année 2018 adopté par le Conseil Municipal
Note attribuée			

2) Critère 2 : Utilisation et tenue effective des livres comptables homologués (4 points)

Existence et tenue effective de livres comptables auprès de l'ordonnateur	1 à 2	3	Source de vérification
Barème de points	1	2	Livre journal des entrées et sorties, Registre de la comptabilité spéciale d'engagement juridique des liquidations et d'ordonnancement, Livre journal d'ordonnancement des dépenses
Note attribuée			

Existence et tenue effective de livres comptables auprès du Receveur Municipal	1 à 2	3	Source de vérification
Barème de points	1	2	Livre journal de banque, Livre journal de caisse, Livre journal des opérations diverses
Note attribuée			

3) Critère 3 : Bonne Utilisation de SIM_Ba par la commune dans la gestion comptable et budgétaire (03 points)

Production du Compte Administratif à partir de SIM_Ba	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Conformité entre le Compte Administratif de l'année 2018 produit séance tenante sur SIM_Ba et celui adopté par le conseil municipal
Note attribuée			

Production du Compte de Gestion à partir de SIM_Ba	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Conformité entre le Compte de Gestion de l'année 2018 produit séance tenante sur SIM_Ba et celui adopté par le conseil municipal
Note attribuée			

Production des états de synthèse exigibles mensuellement conformément à la check-list de 2015		Source de vérification
Barème de points	0,25 par trimestre	Présenter tous les documents cités dans la check-list issue de la circulaire N° 009/05/MINFI/SG/DGTCFM/ACCT/SDCCDC du 14 septembre 2015 et vérifier de manière exhaustive l'existence des documents a, d, e, f et g dans SIM_Ba. L'inexistence d'un de ces documents de la check-list donne 0 sur ce critère.
Note attribuée		

4) Critère 4 : Exécution du budget d'investissement de l'année 2018 de la commune (y compris les crédits transférés et autres subventions et dotations) (03 points)

Taux d'exécution du budget d'investissement	Moins de 50%	[50%-70%]	]70%-80%]	+ 80%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
---	--------------	-----------	-----------	-------	----------------------------	------------------------

Barème de points	0	1	2	3	Montant des dépenses d'investissement du CA 2018 / Budget d'investissement 2018	Compte administratif de 2018 adopté par le Conseil Municipal
Note attribuée						

5) Critère 5 : Mobilisation des recettes fiscales propres de la commune pour l'année 2018 (15 points : 5 points pour chacun des sous-critères)

Taux de mobilisation des recettes propres hors CAC et autres impôts soumis à péreuation	Moins de 10%	[10% -15%]	]15%-30%]	]30%-50%]	]50%-70%]	Plus de 70%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	5	(Réalisation ligne 7.10 (sans inclure 7.10106+7.10108) + ligne 7.12 + ligne 7.13 + ligne 7.20 + ligne 770105) / Prévion ligne 7.10 (sans inclure 7.10106+7.10108) + ligne 7.12 + ligne 7.13 + ligne 7.20. + ligne 770105)	Considérer le Compte Administratif 2018 adopté par le conseil municipal.
Note attribuée								

Proportion des recettes propres hors CAC dans le CA et autres impôts soumis à péreuation	Moins de 5%	[5% - 10%]	]10%-15%]	]15%-20%]	]20%-30%]	plus de 30%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	5	(Recettes propres hors CAC + ligne 710106+ ligne 710108+ligne 711100+ ligne 712100) / Montant du CA	Considérer le Compte Administratif 2018 adopté par le conseil municipal.
Note attribuée								

Variation du taux de mobilisation des recettes propres	Moins de 10%	[10% - 20%]	]20%-30%]	]30%-40%]	]40%-50%]	Plus de 50%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	5	(Taux 2018 – Taux 2017) / Taux 2017	Considérer les CA 2017 et 2018 adoptés par le conseil municipal
Note attribuée								

6) Critère 6 : Mobilisation des financements auprès des autres sources (03 points)

Part du financement des partenaires identifiés (Etat et Etablissement Public exclus) sur le Compte Administratif de la Commune.	Moins de 1%	[1%-5%]	]5%-10%]	Plus de 10%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	Somme des lignes 100120, 100130, 100140, 760101, 760102 et 760103 / Montant du CA 2018	Compte administratif de 2018 adopté par le Conseil Municipal.
Note attribuée						

II- DOMAINE 2 : GOUVERNANCE/TRANSPARENCE (40 points)

1) Critère 1 : Présence du Maire et du personnel clé de la commune pendant le processus d'évaluation (02 points)

Présence du Maire et du Personnel clé de la commune pendant le processus d'évaluation	Présence du Maire ²	Présence du personnel clé				Source de vérification
		SG	RM	Chef de service technique/CCD	Chef de service financier /CCF	
Barème de points	1	0,25	0,25	0,25	0,25	Observation et feuille de présence

² En cas de force majeure, le Maire doit désigner par écrit son représentant qui doit être un membre de l'exécutif municipal.

Note attribuée		
----------------	--	--

2) Critère 2 : Tenue des conseils municipaux (Sessions budgétaire et du Compte administratif) dans les délais réglementaires (02 points)

Nombre de sessions tenues dans l'année et dans les délais réglementaires	Aucune	1	2	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	PV des sessions (année 2018 ³), lettre adressée au Préfet l'informant de la date de tenue du CM, calendrier de passage du Préfet au CM
Note attribuée				

3) Critère 3 : Rédaction du rapport annuel d'exécution des projets (02 points)

Existence d'un rapport annuel d'exécution des projets	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Rapport trimestriel N°4 du Comité Technique Communal, du suivi de l'exécution physico-financière des investissements pour l'année 2018 signé par le rapporteur et le Maire (tous financements confondus), conforme au référentiel d'élaboration des rapports trimestriels transmis par le MINEPAT
Note attribuée			

4) Critère 4 : Existence d'un dispositif de maintenance et d'entretien du cadre et du matériel de travail du personnel communal et d'un environnement sain autour de la Mairie (matériel informatique, matériel roulant, cour, bureaux, espaces communs, toilettes) (04 points)

Un dispositif de maintenance et d'entretien par type de commodité est mis en place	Matériel informatique		Matériel roulant		Existence d'un environnement sain						Source de vérification
					Existence et propreté des toilettes		Propreté de la cour et des alentours		Propreté des locaux		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Barème de points	1	0	1	0	1	0	0,5	0	0,5	0	Contrat de maintenance, PV des travaux de maintenance, existence d'un personnel dédié à la maintenance, tout document prouvant que le matériel est entretenu, observation directe.
Note attribuée											

³ Il s'agit des sessions de Mars et de Novembre 2018.

5) Critère 5 : Mise en place d'un dispositif de classement et d'archivage des documents (04 points)

Existence d'un dispositif de classement des documents dans les services de la commune	Oui	Non	Source de vérification
Barème	2	0	Etagères garnies et rangées, observation directe dans les bureaux du Maire et du personnel clé
Note attribuée			

Effectivité de l'archivage au sein de la commune	Oui	Non	Source de vérification
Barème	2	0	Salle d'archives, Dossiers classés et rangés par type et par année, fiche de nomenclature d'archivage
Note attribuée			

6) Critère 6 : Diffusion du budget communal et du compte administratif auprès des populations (04 points)

Outils utilisés et/ou Productions réalisées au cours de l'année 2018	Aucun outil utilisé	[1 à 2] outils utilisés	[3 à 5] outils utilisés	[6 et +] outils utilisés	Source de vérification (cf listing des outils)
Barème de points	0	1	3	4	Preuve de l'utilisation de chaque outil ou support de production
Note attribuée					

7) Critère 7 : Fonctionnement du Comité Technique Communal de Suivi du BIP (02 points)

Nombre de sessions tenues dans les délais au cours de l'année 2018	Session non tenue	[1 à 2]	[3 à 4]	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	Décision constatant la composition du Comité, portant la date de 2018 et signée du Préfet, Liste de présence, Rapport d'exécution du BIP transmis au Comité départemental de suivi de l'exécution physico-financière du BIP, Procès-Verbaux des séances (année 2018)
Note attribuée				

8) Critère 8 : Cohérence entre les Investissements financés sur fonds propres par la commune et le PCD (02 points)

Proportion du montant des investissements communaux réalisés sur ressources propres de l'année 2018 qui sont issus du PCD (%)	Moins de 90%	Au moins 90%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	2	Montant des projets financés sur fonds propres issus des PCD / Montant total des projets financés sur fonds propres	Listing des projets financés sur fonds propres extraits du Compte Administratif ; délibération du CM validant le PIA 2018 signée par le Préfet ou toute autre délibération du CM.
Note attribuée				

9) Critère 9 : Fonctionnement du Comité de Suivi du PCD (02 points)

Nombre de sessions tenues au cours de l'année 2018	Session non tenue	[1 à 2]	[3 à 4]	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	Acte du Maire mettant sur pied le Comité, Listes de présence, Procès-Verbaux des séances (année 2018)
Note attribuée				

10) Critère 10 : Dépôt régulier des états financiers de la commune auprès des Institutions habilitées (Trésor, Chambre des comptes) (06 points)

Dépôt mensuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list (au plus tard le 05 du mois)	Oui, dans les délais	Oui, hors délais	Pas de dépôt ou dépôt partiel	Source de vérification
Barème de points	2	1	0	Bordereau de dépôt avec décharge au Trésor des documents comptables mensuels listés dans la circulaire N° 009/05/MINFI/SG/DGTCFM/ACCT/SDCCDC du 14 septembre 2015
Note attribuée				

Dépôt annuel dans les délais de tous les documents comptables de la check-list	Oui, dans les délais	Oui, hors délais	Pas de dépôt ou dépôt partiel	Source de vérification
--	----------------------	------------------	-------------------------------	------------------------

Barème de points	2	1	0	Bordereau de dépôt avec décharge au Trésor des documents comptables annuels listés dans la circulaire N° 009/05/MINFI/SG/DGTCFM/ACCT/SDCCDC du 14 septembre 2015
Note attribuée				

Dépôt du Compte de Gestion (pièces et chiffres) à la Chambre des Comptes (au plus tard le 31 mai 2019)	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Attestations de dépôt signées par la Chambre des Comptes
Note attribuée			

11) Critère 11 : Non redevabilité fiscale de la Commune pour l'année 2018 (01 point)

Reversement par la commune des impôts et taxes de l'année 2018	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Quittances de paiement de l'année 2018 ou Ordre de virement + bordereau de dépôt au trésor, balance annuelle
Note attribuée			

12) Critère 12 : Non redevabilité de la Commune envers la CNPS pour l'année 2018 (02 points)

Concordance entre le nombre de mois de salaires payés et le nombre de mois de reversement des cotisations sociales reversées à la CNPS en 2018	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Quittances de paiement de l'année 2018 ou ordre de virement + bordereau de dépôt à la CNPS, balance annuelle
Note attribuée			

13) Critère 13 : Prise en compte des dettes fiscale, sociale, salariale et envers les tiers dans la comptabilité de la Commune (02 points)

Inscription des dettes sociale, fiscale et fournisseurs dans la comptabilité	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Vérifier dans la balance et le bilan, le solde des comptes de tiers (endettement de la commune y relatif)
Note attribuée			

14) Critère 14 : Niveau de mise en œuvre de l'organigramme de la commune conformément à l'organigramme-type élaboré par le MINATD (03 points)

Existence d'un organigramme inspiré de l'organigramme-type du MINATD dans la Commune	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Organigramme de la Commune validé par le CM et organigramme-type du MINATD (2009)
Note attribuée			

Niveau de mise en œuvre de l'organigramme adopté de la Commune	Moins de 50%	[50% à 75%]	[75% à 100%]	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	Nombre de services fonctionnels / Nombre de services créés dans l'organigramme	Fonctionnalité des services, note de service ou acte d'affectation pour justifier le cumul de fonctions, existence du personnel de service en poste
Note attribuée					

15) Critère 15 : Développement du partenariat public-privé et de la coopération décentralisée (02 points)

Accord(s) de partenariat public-privé conclus	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Au moins une Convention de partenariat public-privé signée avec les Organisations de la Société Civile, partenaires extérieurs, entreprises privées, populations, etc. signée en 2018 ou en vigueur en 2018
Note attribuée			

Accord(s) de partenariat conclus avec des organismes publics	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Au moins une Convention de partenariat signée avec un Organisme public (hormis le PNDP et le FEICOM) signée en 2018 ou en vigueur en 2018
Note attribuée			

III- DOMAINE 3: APPROPRIATION DE LA DEMARCHE DU PNDP (30 points)

1) Critère 1 : Consommation de l'allocation PNDP III (démarré en 2016) (05 points)

Mobilisation de l'allocation de la commune à date (2 points)

Taux de mobilisation de l'allocation	Moins de 50%	[50%-70%]	]70%-80%]	Plus de 80%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	1,5	2	(Montant PNDP viré + Montant PNDP en instance de virement)/ Montant total de l'allocation disponible (inclure l'allocation guichet performance de 2017 le cas échéant)	Base de données de suivi des allocations
Note attribuée						

Décaissement de l'allocation de la commune à date (3 points)

Taux de décaissement (Paielements effectués) de l'allocation	Moins de 25%	[25%-50%]	]50%-70%]	]70%-80%]	Plus de 80%	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	1,5	2	3	(Montant décaissé de l'allocation + « décomptes en instance de paiement à la CRC au 31 décembre 2018 + OV signé par la commune ») / Montant total de l'allocation disponible (inclure l'allocation guichet performance de 2017 le cas échéant)	Bases de données de suivi des compte-joints
Note attribuée							

2) Critère 2 : Mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages dans la commune (06 points)

Taux de fonctionnalité des ouvrages financés par le PNDP dans la	Moins de 25%	[25% - 50%]	]50% - 75%]	]75% - 100%]	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
--	--------------	-------------	-------------	--------------	----------------------------	------------------------

Commune						
Barème de points	0	1	2	3	Nombre d'ouvrages fonctionnels financés par le PNDP / Nombre total d'ouvrages cofinancés avec le PNDP	Bases de données de suivi des Microprojets de la CRC, Registre de suivi des ouvrages du CCD
Note attribuée						

Taux de fonctionnalité des Comités de Gestion (COGES)	Moins de 25%	[25% - 50%]	]50% - 75%]	]75% - 100%]	Formule de calcul du ratio	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	Nombre de COGES fonctionnels / Nombre de COGES contenus dans la base de données du PNDP	Acte du Maire constatant l'existence du COGES et Procès-Verbaux de réunion des COGES (au moins quatre PV), Cahier de cotisation, Gestion règlementée de l'ouvrage, Bases de données de suivi des COGES de la CRC, Registre de suivi des ouvrages du CCD
Note attribuée						

3) Critère 3 : Existence d'un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi des solutions endogènes (06 points)

Mise en place d'un dispositif de suivi des solutions endogènes	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	3	0	Acte du Maire mettant en place un dispositif de suivi des solutions endogènes
Note attribuée			

Existence d'un personnel communal dédié à l'animation communautaire	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	3	0	Contrat de travail ou Note d'affectation, plan de travail et au moins un rapport (à compter de la date de recrutement)
Note attribuée			

4) Critère 4 : Contribution effective des CCD et CCF au fonctionnement de la commune (06 points)

Elaboration, validation et mise en œuvre d'un plan de travail, production des rapports périodiques des activités du CCD	Oui	Non	Source de vérification

Barème de points	3	0	Plan de travail annuel validé par le Maire et les 4 rapports trimestriels d'activités signés par le CCD et visés par le supérieur hiérarchique
Note attribuée			

Contribution effective du Cadre Communal Financier recruté avec l'appui du PNDP à l'accroissement des ressources propres de la commune	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	3	0	Plan de travail annuel validé par le Maire et les 4 rapports trimestriels d'activités signés par le CCF et visés par le supérieur hiérarchique
Note attribuée			

5) Critère 5 : Bonne utilisation du PRO_ADP par la commune (07 points)

Production des états à jour sur les interfaces Généralités, Institution Communale, Mise en œuvre du PCD, Services de Base et Ressources Naturelles	Oui (tous les 5 états sont produits)	Non	Source de vérification
Barème de points	4	0	Base PRO_ADP mise à jour, rapport annuel de suivi des investissements (tous financements confondus), etc.
Note attribuée			

Conformité entre la délibération du Conseil Municipal approuvée par le Préfet et validant le PIA 2018 et le PIA produit sur PRO_ADP séance tenante	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	3	0	PIA produit par le logiciel PRO_ADP, Délibération portant adoption du PIA 2018.
Note attribuée			

SCORE GLOBAL ATTRIBUE	_____/100
------------------------------	------------------

Fait à _____, le _____

Ont signé:

**Le Maire ou son
Représentant**

**Les membres de l'ETR ayant
procédé à l'évaluation**

Annexe 9 : Situation des microprojets financés par le GP 2017 et 2018

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
AD	GP 2017	Ngaoundal	renforcement de la capacité de production	<i>En cours</i>
			l'adduction en eau potable de la ville de Ngaoundal par l'installation d'un Kit solaire sur le forage	<i>Achevé</i>
			captage de 02 sources	<i>Achevé</i>
		Ngaoui	construction de 10 boutiques + 01 bloc de 02 latrines écologiques à 02 cabines au marché central de Ngaoui	<i>Travaux exécutés et réceptionnés</i>
	GP 2018	Djohong (Performance)	construction de 12 boutiques au marché central de Djohong a été identifié par la Commune	<i>Convention en cours de signature</i>
		Ngaoundal (Performance)	construction d'un campement municipal y compris son raccordement au réseau d'adduction en eau potable de la ville	<i>processus de maturation est achevé</i>
		Tignère (Progressivité)	construction d'une case communautaire avec bloc latrines à Gassanguel	<i>processus de maturation achevé et Convention de financement en cours d'élaboration</i>
CE	GP 2017	Nguibassal	6 Construction d'un dalot simple 2,5x1, 5ml sur la rivière Massagbe avec aménagement des accès au dalot sur 500ml (Route rurale Nkoumisse Sud-Maholo II)	<i>En Cours de passation de marché</i>
			Construction d'un dalot simple 2,5x1, 5ml sur la rivière Makoogue avec aménagement des accès au dalot sur 500ml (Route rurale Nkoumisse Sud-Nguibassal)	<i>réceptionné techniquement</i>
			Construction d'un (01) puits équipé d'une pompe à motricité humaine dans la localité de Mandjandjan, commune de Nguibassal	<i>Achevé et réceptionné</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
		Mfou	Réhabilitation d'une route carrefour Ekock Carrefour Essazock en passant par le village Ngoumoudou de 16 km avec construction des Ouvrages de franchissement de 20 m de portée et autres sur la rivière Méfou	<i>les études ont été maturées et une contrepartie additionnelle d'un montant de 42 768 751 Francs CFA est attendue de la commune pour prendre en charge la partie non supportée par les allocations Equité et Performance</i>
		Soa (performance)	Cofinancement de six (06) MP	<i>En cours</i>
		Obala (performance)	Cofinancement de six (06) MP	<i>En cours</i>
		Ayos (progressivité)	Construction d'un forage positif équipé d'une pompe à motricité humaine au village Ndélé dans la commune d'Ayos	<i>lancement</i>
			Extension du réseau électrique de Mbang	<i>En cours de passation de marché</i>
EN	GP 2017	Maroua Ier	Travaux d'aménagement de la voirie de Maroua 1er (Axe Derrière Hotel Sahel – Carrefour Vieux Manoir – Mayo Kaliao (655 ml))	<i>Travaux exécutés actuellement à plus de 80%</i>
		Pétté	Construction des ouvrages d'assainissement et de franchissement (03 dalots simples et 02 radiers) sur la route Soukougou-Bagarisse-Fadere	<i>Travaux exécutés actuellement à près de 70%</i>
	GP 2018	Guémé (Performance)	Eclairage public à énergie solaire de la ville de Vélé	<i>Contrat signé</i>
			Construction d'une boucherie au marché de Vélé	<i>Contrat signé</i>
			Construction d'un hangar au marché de Vélé	<i>Contrat signé</i>
		Tokombere (Performance)	Construction d'un bloc de latrines à trois compartiments à l'EP Bilingue de Tokombéré	<i>Travaux en cours d'exécution</i>
			Construction d'un bloc de latrines à trois compartiments à l'EP de Bige	<i>Travaux en cours d'exécution</i>
			Construction d'un bloc de 02 salles de classe équipées à l'EP Bilingue de Tokombéré	<i>Travaux en cours d'exécution</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
			Construction d'un bloc de 02 salles de classe équipées à l'EP de Bige	<i>Travaux en cours d'exécution</i>
		Wina (Progressivité)	Construction d'un parc à bétail à Wina	<i>Signature du contrat en cours</i>
			construction de 01 forage à énergie solaire à CSI de Bosgoye	<i>Signature du contrat en cours</i>
ES	GP 2017	KENTZOU	Construction d'une salle polyvalente multifonctionnelle et d'un bloc latrines à trois compartiments au centre urbain de KENTZOU	<i>Achevé</i>
		MOLOUNDOU	construit un campement municipal de neuf (09) chambres équipées et un bloc latrines à quatre compartiments à MAMBELE	<i>Achevé</i>
	GP 2018	ANGOSSAS (Performance)		
		BERTOUA I (Performance)		
		SOMALOMO (Progressivité)		
LT	GP 2017	DIBOMBARI	Construction d'un pylône haubane pour la radio communautaire de Dibombari	<i>Achevé</i>
			Aménagement et équipement du bâtiment devant abriter la radio communautaire de Dibombari	<i>Achevé</i>
		NGAMBE	Construction d'un réseau d'adduction en eau potable dans la ville de NGAMBE	<i>En Cours</i>
			Construction d'un bloc de quatre toilettes au marché de NGAMBE	<i>Achevé</i>
			Construction d'un bloc de toilettes modernes de quatre (04) compartiments au Centre-ville de Ngambè	<i>En Cours</i>
	GP 2018	DIBOMBARI (Performance)	Construction du Centre de Santé Intégré (CSI) de BEKOKO, Commune de Dibombari	<i>En passation</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
			Équipement du Centre de Santé Intégré (CSI) de BEKOKO, Commune de Dibombari	<i>En passation</i>
		NDOM (Performance)	Construction d'un bloc de deux (02) toilettes et deux (02) douches au Centre-ville de Ndom	<i>En passation</i>
			Construction d'un bloc de deux (02) toilettes et deux (02) douches au marché de Ndom	<i>En passation</i>
		EBONE (progressivité)	Construction et installation de 15 Modules solaires PV-120Wc, 15 Batteries solaires PV-135 AH-12Vcc, 15 Régulateurs de charge 10 A-12Vcc, 15 Luminaires LED 50W-12Vcc et 15 structures support métallique complète	<i>En passation</i>
NO	GP 2017	Pitoa	Mise en oeuvre de treize (13) MP	<i>Achevés</i>
		Barndaké	Mise en œuvre de six (06) MP	<i>Seul le projet de Construction d'un bloc de latrines à trois cabines à l'école publique de Sabongari Ouro-Garga n'a pas encore démarré</i>
	GP 2018	Pitoa (Performance)	Construction et équipement d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'Ecole Publique de Forty	<i>En attente de la notification de la signature des lettres commandes</i>
			Construction et équipement d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Pitoa	<i>En attente de la notification de la signature des lettres commandes</i>
			Construction d'un bloc latrines à trois (03) compartiments à l'Ecole Publique de Forty	<i>En attente de la notification de la signature des lettres commandes</i>
		Baschéo (Performance)	Construction et équipement d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Laria	<i>Examen de la demande de cotation</i>
		Rey-Bouba (Progressivité)	Construction et équipement d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de HOMA MAL YAYA	<i>Marché lancé</i>
			Construction d'un bloc latrines à trois (03) compartiments à l'Ecole Publique de Batao	<i>Marché lancé</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
NW	GP 2017	Kumbo	Setting up of a platform to receive heavy trucks at Njavnyuy park, kumbo town, Bui division, North-West Region	0%
			Construction of 30 market shed (03 blocks of 10 market sheds each) at Bamkikai market in Kumbo council area	0%
		Njikwa	Construction of 7km road with 9 box culverts of 1.00x1.00m and a pavement sections of 2.6km from bereje junction - konda market in the Njikwa council area	0%
	GP 2018	Elak Oku (Performance)	Construction of twelve (12) modern locked up sheds (two blocks of 6 each) in Elak oku main market	0%
			Construction of gravity water supply at upper Keyon with 02 catchments, 01 storage tank (20m3) and 14 stand taps in Elak oku council area	0%
		Kumbo (Performance)	Setting up of a platform to receive heavy trucks at Njavnyuy park, kumbo town, Bui division, North-West Region	0%
		Balikumbat (Progressivité)	Construction of twenty (20) closed market sheds (a block of fifteen sheds and the other for five sheds) at small (sepu) market in balikumbat village.	0%
			Construction of a VIP latrine with three compartments of two squatting holes each at small (sepu) market in balikumbat village.	0%
SU	GP 2017	Ngoulemakong	Extension du complexe commercial (construction de 02 blocs de 05 boutiques) de Ngoulemakong	<i>achevés et réceptionnés à titre provisoire</i>
			Construction et aménagement de la gare routière de Ngoulemakong	
		Campo	Construction d'un bloc de deux (02) appartements de deux chambres	<i>en cours d'exécution</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
			Construction d'un bloc de deux (02) appartements de trois chambres	<i>en cours d'exécution</i>
			Construction d'un château d'eau avec réservoir de 5m ³ à la cité municipale	<i>en cours d'exécution</i>
	GP 2018	Djoum (Performances)	Réalisation d'une AEP simplifiée avec pompe solaire dans la localité de Endengue	<i>marché attribué</i>
		Zoétélé (Performance)	Construction de 35 lampadaires solaires pour l'éclairage public de la ville de Zoétélé	<i>marché attribué</i>
		Oveng (Progressivité)	Construction de 16 lampadaires solaires LED pour l'éclairage public de l'espace urbain de la ville d'Oveng	<i>en cours d'attribution</i>
SW	GP 2017	Konye	Construction of portable water supply system at Koba Village	Ongoing
			The Rehabilitation and Extension of a Portable Water Supply Scheme to the Integrated Health Center at Matondo II	Ongoing
			Supply of 60 benches, 02 teachers' chairs and tables(with drawers) and two cupboards to G.S Ifanga II in Konye Council Area	Acceptance
			Supply of two (02) hospital beds and a consultation table to the Matondo II IHC	Acceptance
		Eyumojoc	Construction and equipping of a block of two (02) classrooms and head teacher's office with 60 benches, 08 teacher's chairs and 04 teacher's table and 02 cupboards at G.S.S Mfuni	Ongoing
			Construction and equipping of a block of two (02) classrooms and head teacher's office with 60 benches, 08 teacher's chairs and 04 teacher's table and 02 cupboards at G.S. Ayukaba	Ongoing
	GP 2018	Tiko (Performance)		<i>The PNDP is still waiting</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
		Tombel (Performance)		<i>the transmission of the feasibility studies and all the annex documents to the conventions.</i>
		Nguti (Progressivité)		
OU	GP 2017	Fokoué	Travaux de réalisation d'une adduction d'eau potable gravitaire à travers un captage de source dans le village Tsenlah, groupement Fomopea, commune de Fokoué, département de la Menoua, région de l'Ouest	Achevé
		Batié	Travaux de construction d'un dalot de 1,5x1,5 mètres sur l'avant dernier cours d'eau à Nkomlom reliant Ndjeukouo à Bametcha dans la localité de Bahiala, la commune de Batié	Achevé
			Travaux de réhabilitation d'un bloc de 2 salles de classes, 1 bloc de 3 salles avec un bureau administratif incorporé et équipement de deux salles de classe et du bureau administratif à l'école publique de Batié-carrefour	Achevé
	GP 2018	Bamendjou (Performance)	Construction d'un atelier de maçonnerie au CETIC de Bamendjou à Baboum, dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest	<i>En cours de passation de marché</i>
			Construction d'un atelier de maçonnerie au CETIC de Bangam, dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest	<i>En cours de passation de marché</i>
		Kékem (Performance)	Construction d'un hangar équipé de 23 comptoirs, 01 magasin et 01 aire de vente d'huile de palme au marché de Bamengui dans la commune de Kékem, Département du Haut-Nkam	<i>En cours de passation de marché</i>

REGIONS	GUICHET	COMMUNES	LIBELES DES MP	ETAT DE MISE EN OEUVRE
			Construction d'un bloc latrines de trois cabines à quatre fosses au marché de Bamengui, dans la commune de Kékem, Département du Haut-Nkam	<i>En cours de passation de marché</i>
			Construction d'un bloc maternel de 02 salles de classes équipés de 25 tables et 100 chaises ; 02 bureaux et un bloc de 04 toilettes incorporées à l'école maternelle de Balembo	<i>En cours de passation de marché</i>
		Massangam (Progressivité)	Construction d'un hangar de 32 (trente-deux) comptoirs au Centre commercial de Massangam, Commune de Massangam, Département du Noun	<i>En cours de passation de marché</i>
			Réalisation d'une mini adduction d'eau potable à partir d'un forage existant, muni d'un kit de pompe immergée électrique solaire, un château à ossature en béton armé et bâche plastique de 4000 litres, et une (01) borne fontaine au Centre commercial de Massangam, Commune de Massangam, Département du Noun	<i>En cours de passation de marché</i>